



Nations Unies

**Neuvième Conférence
des Nations Unies
sur la normalisation
des noms géographiques**

New York, 21-30 août 2007

Département des affaires économiques et sociales
(E/CONF.98/136)

**Neuvième Conférence
des Nations Unies
sur la normalisation
des noms géographiques**

New York, 21-30 août 2007



Nations Unies • New York, 2007

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres.

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Organisation des travaux de la Conférence	1–14	1
A. Mandat	1	1
B. Ouverture de la Conférence	2	1
C. Participants	3	1
D. Élection du Président	4–6	1
E. Questions d’organisation	7–13	1
1. Adoption du Règlement intérieur	7	1
2. Adoption de l’ordre du jour	8	2
3. Élection des membres du Bureau autres que le Président	9	4
4. Organisation des travaux	10–11	4
5. Pouvoirs des représentants à la Conférence	12–13	5
F. Documentation	14	6
II. Résumé des travaux de la Conférence	15–207	7
A. Séances plénières	15–57	7
B. Commission technique I (Normalisation nationale).	58–106	14
C. Commission technique II (Programmes techniques)	107–147	20
D. Commission technique III (Exonymes, romanisation, noms de pays)	148–179	27
E. Comité technique IV (Programmes et échanges internationaux).	180–207	31
III. Résolutions adoptées par la Conférence		36
IX/1. Dixième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques et vingt-cinquième session du Groupe d’experts des Nations Unies sur les noms géographiques		36
IX/2. Organisation de la vingt-cinquième session du Groupe d’experts des Nations Unies sur les noms géographiques sur le continent africain		36
IX/3. Création d’une division de langue portugaise		37
IX/4. Les noms géographiques en tant que patrimoine culturel immatériel		37
IX/5. Promotion de l’enregistrement des noms géographiques utilisés par les groupes linguistiques autochtones, minoritaires et régionaux		38

IX/6.	Base de données du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques	38
IX/7.	Diffusion d'informations sur l'origine et la signification des noms géographiques. . .	39
IX/8.	Application de systèmes de romanisation par les pays qui les préconisent.	40
IX/9.	Romanisation de l'alphabet hébraïque.	40
IX/10.	Appui à la formation et aux publications.	41
IX/11.	Motion de remerciements.	41

Annexe

	Ordre du jour provisoire de la dixième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques	43
--	---	----

Chapitre premier

Organisation des travaux de la Conférence

A. Mandat

1. La neuvième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies (ONU), à New York, du 21 au 30 août 2007, conformément à la décision 2003/294 du Conseil économique et social en date du 24 juillet 2003.

B. Ouverture de la Conférence

2. Le Sous-Secrétaire général chargé du développement économique au Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU a ouvert la Conférence et fait une déclaration.

C. Participants

3. Étaient présents à la Conférence des représentants de 90 États Membres, de 1 État non membre de l'ONU et de 1 entité représentée par un observateur, de 2 institutions spécialisées, de 1 commission régionale, de 4 organisations scientifiques internationales et de 5 observateurs¹.

D. Élection du Président

4. À sa 1^{re} séance plénière, le 21 août 2007, la Conférence a élu Présidente, par acclamation, M^{me} Helen Kerfoot (Canada), qui a prononcé une allocution liminaire.

5. À la même séance, le Sous-Secrétaire général chargé du développement économique au Département des affaires économiques et sociales a prononcé une allocution.

6. Toujours à la 1^{re} séance plénière, les représentants de la France, de la Lettonie et de la Norvège ont fait des déclarations.

E. Questions d'organisation

1. Adoption du Règlement intérieur

7. À la 1^{re} séance plénière, le 21 août 2007, la Conférence a adopté le Règlement intérieur provisoire².

¹ La liste des participants, qui figure dans le document E/CONF.98/INF/4, est disponible sur le site Web de la neuvième Conférence, à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/geoinfo/uncsgn.htm>.

² Le règlement intérieur, tel qu'il figure dans le document E/CONF.98/135, est disponible sur le site Web de la neuvième Conférence, à l'adresse : <http://unstats.un.org/unsd/geoinfo/uncsgn.htm>.

2. Adoption de l'ordre du jour

8. À la même séance, le 21 août, la Conférence a adopté l'ordre du jour provisoire (E/CONF.98/1). Elle était saisie du projet d'ordre du jour annoté (E/CONF.98/INF/2, en anglais uniquement). L'ordre du jour adopté était le suivant :

1. Ouverture de la Conférence.
2. Élection du Président de la Conférence.
3. Questions d'organisation :
 - a) Adoption du Règlement intérieur;
 - b) Adoption de l'ordre du jour;
 - c) Élection des membres du Bureau autres que le Président;
 - d) Organisation des travaux;
 - e) Pouvoirs des représentants à la Conférence.
4. Rapports des gouvernements sur la situation dans leurs pays et sur les progrès accomplis quant à la normalisation des noms géographiques depuis la huitième Conférence.
5. Rapports des divisions du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques sur la situation dans leur division et sur les progrès accomplis quant à la normalisation des noms géographiques depuis la huitième Conférence.
6. Réunions et conférences :
 - a) Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques;
 - b) Réunions et programmes divisionnels et interdivisionnels;
 - c) Réunions, conférences et colloques nationaux sur la toponymie;
 - d) Réunions, conférences et colloques internationaux sur la toponymie.
7. Mesures prises ou proposées pour assurer l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques.
8. Avantages économiques et sociaux de la normalisation nationale et internationale des noms géographiques.
9. Normalisation nationale :
 - a) Collecte des noms sur le terrain;
 - b) Traitement des noms dans les services compétents;
 - c) Traitement des noms dans les régions multilingues;
 - d) Structure administrative des organismes nationaux de toponymie;
 - e) Principes de toponymie à l'usage des correcteurs de cartes et autres correcteurs.
10. Exonymes.

11. Rapports sur les programmes d'aide destinés à faciliter la prononciation des noms.
12. Fichiers de données toponymiques :
 - a) Procédures de collecte des données;
 - b) Éléments de données requis;
 - c) Normes et formats pour le transfert de données toponymiques;
 - d) Systèmes de traitement automatique des données;
 - e) Compatibilité et structure des systèmes;
 - f) Nomenclatures nationales;
 - g) Autres publications.
13. Sites Web toponymiques.
14. Terminologie de la normalisation des noms géographiques.
15. Détails topographiques s'étendant au-delà d'une même souveraineté :
 - a) Politiques, procédures et coopération;
 - b) Détails communs à deux pays au moins.
16. Systèmes d'écriture :
 - a) Romanisation;
 - b) Transcription dans un système d'écriture non latin;
 - c) Graphie des noms empruntés à des langues non écrites.
17. Enseignement, pratique et coopération internationale en matière de toponymie :
 - a) État actuel de l'enseignement et de la pratique;
 - b) Stages de formation à la toponymie;
 - c) Échanges de conseils et de renseignements;
 - d) Échanges de personnel;
 - e) Assistance technique;
 - f) Coopération avec des organismes nationaux;
 - g) Coopération avec des organisations internationales;
 - h) Coopération avec les médias.
18. Noms de pays.
19. Préparatifs de la dixième Conférence.
20. Adoption du rapport sur les travaux de la Conférence.
21. Adoption des résolutions rédigées pendant la Conférence.
22. Clôture de la Conférence.

3. Élection des membres du Bureau autres que le Président

9. À sa 1^{re} séance plénière, le 21 août, la Conférence a élu le Bureau suivant :

Vice-Présidents :

M. Brian Goodchild (Australie)

M. Luís Abrahamo (Mozambique)

Rapporteuse :

M^{me} Caroline Burgess (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), assistée de M. Leif Nilsson (Suède)

Rédacteur en chef :

M. Paul Woodman (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), assisté de M. Brahim Atoui (Algérie), M. Dónall Mac Gíolla Easpaig (Irlande), M. Vladimir Boginski (Fédération de Russie) et M^{me} Susana Rodríguez-Ramos (Mexique)

4. Organisation des travaux

10. À sa 1^{re} séance plénière, le 21 août, la Conférence a approuvé l'organisation des travaux (E/CONF.98/INF/3, en anglais uniquement) et constitué quatre commissions techniques. Elle a également élu les membres des bureaux des commissions techniques et réparti entre celles-ci les points de l'ordre du jour, comme suit :

Commission I

Président :

M. David Munro (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Vice-Président :

M. Rudolf Matindas (Indonésie)

Rapporteur :

M. William Watt (Australie), assisté de M^{me} Isolde Hausner (Autriche)

Normalisation nationale [point 9 et al. a) à e)]

Commission II

Président :

M. Joern Sievers (Allemagne)

Vice-Président :

M. Saif al Qaydi (Émirats arabes unis)

Rapporteur :

M. Trent Palmer (États-Unis d'Amérique), assisté de M^{me} Wendy Shaw (Nouvelle-Zélande)

Fichiers de données toponymiques [point 12 et al. a) à g)]

Sites Web toponymiques (point 13)

*Commission III**Président :*

M. Leo Dillon (États-Unis d'Amérique)

Vice-Président :

M. Peter Jordan (Autriche)

Rapporteur :

M. Peter Vichnicki (États-Unis d'Amérique), assisté de M. Peeter Päll (Estonie)

Exonymes (point 10)

Rapports sur les programmes d'aide destinés à faciliter la prononciation des noms (point 11)

Systèmes d'écriture [point 16 et al. a) à c)]

Noms de pays (point 18)

*Commission IV**Président :*

M. Ferjan Ormeling (Pays-Bas)

Vice-Président :

M. Botolv Helleland (Norvège)

Rapporteuse :

M^{me} Catherine Cheetham (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), assistée de M. Truman Kubheka (Afrique du Sud)

Terminologie de la normalisation des noms géographiques (point 14)

Détails topographiques s'étendant au-delà d'une même souveraineté [point 15 et al. a) et b)]

Enseignement, pratique et coopération internationale en matière de toponymie [point 17 et al. a) à h)]

11. Les points 1 à 8 et 19 à 22 ont été examinés lors de séances plénières.

5. Pouvoirs des représentants à la Conférence

12. À sa 1^{re} séance plénière, le 21 août, la Conférence a décidé, en vertu de l'article 3 du Règlement intérieur, que la Commission de vérification des pouvoirs serait composée de la Présidente, des deux Vice-Présidents, de la Rapporteuse et d'un représentant de la Division de statistique de l'ONU. Elle a également décidé que la Commission vérifierait les pouvoirs des représentants et ferait rapport au plus vite à la plénière.

13. À la 8^e séance plénière, le 29 août, la Commission de vérification des pouvoirs a indiqué qu'elle avait trouvé les pouvoirs de tous les représentants en bonne et due forme.

F. Documentation

14. La liste des documents dont est saisie la Conférence (E/CONF.98/INF/5), a été publiée sur le site Web de la neuvième Conférence³.

³ <http://unstats.un.org/unsd/geoinfo/uncsgn.htm>.

Chapitre II

Résumé des travaux de la Conférence

A. Séances plénières

15. À sa 1^{re} séance plénière, le 21 août 2007, le Président a appelé l'attention de la Conférence sur d'anciens membres du Groupe d'experts des noms géographiques décédés depuis la huitième Conférence. Il s'agit notamment de MM. André Pégurier et Jean Ramondou (France) et de M^{me} Zinta Goba (Lettonie).

Rapports des gouvernements sur la situation dans leurs pays et sur les progrès accomplis quant à la normalisation des noms géographiques depuis la huitième Conférence (point 4)

16. La Conférence a examiné le point 4 de son ordre du jour à sa 3^e séance, le 23 août 2007. Le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a présenté, au nom du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (GENUNG), une brève synthèse thématique des rapports publiés au titre de ce point de l'ordre du jour (E/CONF.98/CRP.69). Les grands thèmes abordés dans les rapports présentés par différents pays ont été décrits. De nombreux pays avaient inclus, dans leur rapport, des informations sur les organismes nationaux de toponymie, la législation relative à la toponymie, les systèmes d'écriture, les bases de données toponymiques et les nomenclatures. Un certain nombre de pays avaient donné des précisions sur le patrimoine culturel, les noms utilisés par les minorités et par les autochtones et les désignations commémoratives. Les autres sujets abordés étaient notamment la toponymie à l'échelon infranational, les noms de topographie marine, les liens entre activités toponymiques et programmes cartographiques, ainsi que les approches tant régionales qu'internationales en matière de toponymie.

17. Cette synthèse avait été établie au vu du grand nombre de rapports reçus par le Secrétariat. La Conférence a considéré qu'elle avait été utile et a décidé de la prendre en exemple lorsqu'il faudrait en établir de nouvelles. Les représentants ont été encouragés à continuer de soumettre, lors des prochaines conférences, des documents sur les activités toponymiques par leur pays. Tous les documents ont été distribués, mais ils n'ont pas été présentés individuellement.

18. Les pays ci-après avaient soumis un rapport : Israël (E/CONF.98/7 et Add.1); Fédération de Russie (E/CONF.98/12 et Add.1); Pays-Bas (E/CONF.98/17 et Add.1); Australie (E/CONF.98/21 et Add.1); République islamique d'Iran (E/CONF.98/23 et Add.1); Turquie (E/CONF.98/29 et Add.1); Autriche (E/CONF.98/37 et Add.1); Italie (E/CONF.98/43 et Add.1); Japon (E/CONF.98/45); Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (E/CONF.98/48 et Add.1); Suède (E/CONF.98/56 et Add.1); Indonésie (E/CONF.98/67 et Add.1); Hongrie (E/CONF.98/88 et Add.1); Lituanie (E/CONF.98/90 et Add.1); Allemagne (E/CONF.98/91 et Add.1); Croatie (E/CONF.98/95 et Add.1); Brésil (E/CONF.98/96 et Add.1); Canada (E/CONF.98/101 et Add.1/EN et Add.1/FR); Jamaïque (E/CONF.98/118 et Add.1); Bélarus (E/CONF.98/119 et Add.1); Jamahiriya arabe libyenne (E/CONF.98/128); Finlande (E/CONF.98/132 et Add.1); Lettonie (E/CONF.98/134 et Add.1); Estonie (E/CONF.98/CRP.1); Belgique (E/CONF.98/CRP.6/EN et CRP.6/FR); États-Unis d'Amérique (E/CONF.98/CRP.8); Espagne [E/CONF.98/CRP.10 et CRP.10/EN (résumé)]; Nouvelle-Zélande

(E/CONF.98/CRP.17); Ukraine (E/CONF.98/CRP.24/EN et CRP.24/RUS); Sri Lanka (E/CONF.98/CRP.27); Brunéi Darussalam (E/CONF.98/CRP.28); Liban (E/CONF.98/CRP.31); Danemark (E/CONF.98/CRP.35); République de Corée (E/CONF.98/CRP.41 et CRP.61); Irlande (E/CONF.98/CRP.50); République tchèque (E/CONF.98/CRP.56); Viet Nam (E/CONF.98/CRP.63); Burkina Faso (E/CONF.98/CRP.65); Cuba (E/CONF.98/CRP.70); Bulgarie (E/CONF.98/CRP.72); Pakistan (E/CONF.98/CRP.73); Roumanie (E/CONF.98/CRP.75/EN et CRP.75/FR); Thaïlande (E/CONF.98/CRP.78); Maroc (E/CONF.98/CRP.79); Soudan (E/CONF.98/CRP.80); République arabe syrienne (E/CONF.98/CRP.85/EN et CRP.85/AR); Uruguay (E/CONF.98/CRP.86).

Rapports des divisions du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques sur la situation dans leur division et les progrès accomplis quant à la normalisation des noms géographiques depuis la huitième Conférence (point 5)

19. La Conférence a examiné le point 5 de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 27 août 2007. Un document de synthèse sur les informations figurant dans les rapports au titre du point 5 et sur le contexte historique de la création des divisions (A/CONF.98/CRP.89) a été présenté par le représentant de la Norvège au nom du GENUNG. Les divisions avaient en effet établi des rapports hétérogènes en termes d'approche, de longueur et de structure. Le représentant a cité des exemples de leurs activités, à savoir notamment réunions, cours de formation, publications, promotion des endonymes, création de sites Web, travaux sur les systèmes de romanisation et préservation des noms en tant que patrimoine culturel.

20. Les présidents des Divisions ont été encouragés à appuyer la participation active de leurs membres et à continuer d'établir des rapports sur les activités collectives. L'exposé général a été jugé utile et servira de modèle pour de futures synthèses. Tous les rapports de division ont été distribués, mais n'ont pas été présentés individuellement. Ils concernaient : la Division de l'Europe orientale et de l'Asie septentrionale et centrale (E/CONF.98/14 et Add.1), la Division romano-hellénique (E/CONF.98/44), la Division de la Chine (E/CONF.98/62 et Add.1), la Division de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique Sud-Ouest (E/CONF.98/68), la Division nordique (E/CONF.98/75 et Add.1), la Division États-Unis/Canada (E/CONF.98/94 et Add.1), la Division francophone (E/CONF.98/114), la Division de l'Afrique australe (E/CONF.98/129 et Add.1), la Division balte (E/CONF.98/130 et Add.1), la Division néerlandophone et germanophone (E/CONF.98/CRP.20), la Division arabe (E/CONF.98/CRP.37/EN et CRP.37/AR), la Division de l'Asie orientale (sauf la Chine) (E/CONF.98/CRP.44), la Division de l'Europe du Centre-Est et du Sud-Est (E/CONF.98/CRP.64), la Division de la Méditerranée orientale (sauf les pays arabes) (E/CONF.98/CRP.82), la Division de l'Amérique latine (E/CONF.98/CRP.83).

Réunions et conférences (point 6)

21. La Conférence a examiné les points 6 a) à 6 d) de son ordre du jour à sa 1^{re} séance, le 21 août 2007.

**Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques
[point 6 a)]**

22. La Présidente du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (Canada) a présenté un rapport sur les réunions et les travaux du Groupe dans la période écoulée depuis la huitième Conférence (E/CONF.98/CRP.19). Les sessions du GENUNG ont connu un niveau de participation encourageant et leur programme a inclus plusieurs exposés spéciaux. Le site Web du GENUNG est opérationnel; la Présidente a remercié à ce propos le personnel de la cartothèque de l'ONU d'avoir scanné les documents de la dernière Conférence et du GENUNG afin qu'ils puissent être mis en ligne. La Conférence a salué la création d'une division lusophone lors de la vingt-quatrième session du Groupe d'experts.

Réunions et programmes divisionnels et interdivisionnels [point 6 b)]

23. La Présidente du GENUNG (Canada) a dit que les divisions et les groupes de travail avaient tenu de très nombreuses réunions, dont beaucoup étaient des sessions communes ou accompagnaient des cours de formation toponymique ou des conférences.

**Réunions, conférences et colloques nationaux sur la toponymie
[point 6 c)]**

24. Le représentant du Brésil a évoqué la quatrième Conférence nationale de géographie et de cartographie (Rio de Janeiro, août 2006) (E/CONF.98/99 et Add.1), qui avait donné lieu à des tables rondes sur la normalisation nationale des noms géographiques. La création de la Division lusophone du GENUNG avait été soutenue par les participants à la Conférence, ainsi que par les participants aux premières assises de la traduction portugaise, tenues à Caparica, au Portugal, en septembre 2006. Le représentant du Mozambique s'est félicité de la création de cette nouvelle division et des perspectives qu'elle ouvrait aux pays lusophones.

25. Le représentant des États-Unis d'Amérique a parlé du Conseil des organisations des noms géographiques (E/CONF.98/CRP.7). Cette instance créée en 1998 compte des membres dans tous les États, États associés et territoires des États-Unis, et services du Gouvernement fédéral. Les points abordés lors de ses réunions annuelles sont notamment la normalisation à l'échelle nationale, la coopération et les ateliers de toponymie. La participation internationale à la Conférence, qui doit se tenir à Lexington (Kentucky) en octobre 2007, a été encouragée.

**Réunions, conférences et colloques internationaux sur la toponymie
[point 6 d)]**

26. Le représentant de la Fédération de Russie a rendu compte des activités du Groupe de travail des noms géographiques du Conseil inter-États pour la géodésie, la cartographie, le cadastre et la télédétection de la Terre de la Communauté d'États indépendants (E/CONF.98/15 et Add.1). Ce groupe a tenu six réunions depuis sa création en 1996. La modification des noms géographiques dans les États membres de la CEI a été consignée dans un bulletin d'information (accompagné de trois suppléments) disponible auprès de l'Agence fédérale de géodésie et de cartographie de la Fédération de Russie.

27. Le rapport d'activité du Groupe de travail sur l'Afrique a été présenté par le Président du groupe (Algérie) (E/CONF.98/16 et Add.1). Le Groupe de travail du GENUNG sur les cours de toponymie a concouru à l'organisation d'un cours en Tunisie, avec l'appui du GENUNG, de l'Organisation africaine de cartographie et de télédétection, du Centre régional de télédétection des États d'Afrique du Nord et du Centre tunisien de télédétection. Un débat sur les noms géographiques a été organisé lors de la cinquième session du Comité de l'information pour le développement tenue à Addis-Abeba du 29 avril au 4 mai 2007. L'ordre du jour du trente et unième Congrès de l'Union géographique internationale, qui doit se tenir à Tunis en août 2008, comprend plusieurs points sur les noms géographiques. La possibilité de tenir la prochaine session du GENUNG en Afrique, avec la collaboration de la Commission économique pour l'Afrique et du Groupe d'experts, a été jugée intéressante.

28. Le représentant de l'Autriche a annoncé que le vingt-troisième Congrès international des sciences onomastiques (ICOS) se tiendrait à Toronto, au Canada, en août 2008 (voir E/CONF.98/33). Les actes du vingt et unième Congrès (Uppsala, Suède, 2002) seront publiés en 5 volumes. Les nouveaux membres du Conseil d'administration ont été élus lors de la vingt-deuxième session du Congrès, tenue à Pise, en Italie, en 2005. Les liens qui unissent de longue date le GENUNG et l'ICOS ont été dûment mentionnés.

29. Le représentant de l'Autriche a donné des détails sur les rapports présentés à une session extraordinaire sur la toponymie, organisée en marge de la Conférence sur l'information géographique au service du rapprochement des sociétés qui s'est tenue à Vienne en juillet 2006 (voir E/CONF.98/38). Les documents compilés pour la Conférence sont disponibles en version papier; leur mise en ligne n'est pas prévue dans l'immédiat.

30. Le représentant de la République de Corée a présenté un document (E/CONF.98/CRP.42) sur une série de séminaires internationaux consacrés à la dénomination des océans. Les experts de 25 pays ont participé aux travaux entre 1995 et 2007, et ont présenté au total 158 documents.

Mesures prises ou proposées pour assurer l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques (point 7)

31. La Conférence a examiné le point 7 de son ordre du jour à ses 2^e, 6^e et 7^e séances, les 21, 28 et 29 août 2007. La Présidente du GENUNG (Canada) a présenté les documents publiés sous les cotes E/CONF.98/80 et Add.1/EN et Add.1/FR, qui contiennent la liste complète des 184 résolutions adoptées par les huit conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques. Le secrétariat a promis d'explorer la possibilité de publier ces documents, produits initialement en anglais et en français, dans les quatre autres langues officielles de l'ONU.

32. Le secrétariat a rendu compte des mesures prises pour donner suite aux 16 résolutions adoptées par la huitième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques (voir E/CONF.98/79 et Add.1). Toutes les résolutions ont été mises en œuvre, mais beaucoup nécessitent une action continue. La publication de deux manuels et d'une nouvelle brochure du GENUNG a bénéficié de l'appui de la Division de statistique de l'ONU. La traduction des

manuels dans des langues autres que les langues officielles de l'ONU sera encouragée une fois que les autorisations de reproduction auront été obtenues auprès de l'ONU par l'intermédiaire du secrétariat.

33. Le Convocateur du Groupe de travail sur la promotion des noms géographiques utilisés par les autochtones et les groupes minoritaires (Australie) a communiqué les informations obtenues par le Groupe de travail sur les projets mis en œuvre par les organismes de toponymie pour promouvoir les toponymes utilisés par les autochtones et les groupes minoritaires (voir E/CONF.98/42 et Add.1 et Add.2). La version intégrale du rapport pourra être téléchargée depuis le site Web du GENUNG. Les futures tâches du GENUNG quant à l'établissement de directives pratiques et de contacts avec les réseaux autochtones avaient été définies.

34. Le représentant du Canada a fait état des directives élaborées par la Commission de toponymie du Canada concernant l'appellation commémorative des caractéristiques géographiques (voir E/CONF.98/102 et Add.1/EN et Add.1/FR). La Conférence a débattu des différents aspects de l'appellation commémorative et du degré d'applicabilité de ces directives.

35. Le représentant de la Finlande a exposé les mesures prises par son pays pour assurer l'application de la résolution VIII/2 de la Conférence des Nations Unies concernant les pratiques relatives aux désignations toponymiques commémoratives (voir E/CONF.98/122 et Add.1). La question a donné lieu à d'intenses débats à Helsinki, à la suite de quoi le Comité de toponymie de la ville a émis une recommandation concernant l'utilisation des noms commémoratifs, qui devrait servir de modèle pour d'autres villes finlandaises.

36. Le représentant de l'Australie a décrit la mise au point de la nomenclature régionale et de la carte régionale de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique Sud-Ouest (voir E/CONF.98/CRP.66). La deuxième édition de la carte a montré l'utilisation des endonymes dans toute la région; elle est disponible en deux formats d'écran. La nomenclature mise à jour a été publiée en forme numérique (3^e éd.).

37. La Présidente du GENUNG (Canada) a pris note du statut des autorités toponymiques nationales dans le monde et a engagé les pays qui n'avaient pas encore communiqué de données de fournir des détails au secrétariat (voir E/CONF.98/CRP.30). Il conviendrait également de notifier les missions de manière que l'information puisse être transmise au secrétariat par les voies officielles. Le représentant de l'Espagne a signalé la création récente d'un nouvel organisme de toponymie dans son pays.

38. La Présidente du GENUNG (Canada) a proposé des changements pour les futures conférences et sessions du Groupe d'experts (voir E/CONF.98/CRP.48). Des questions telles que la durée des conférences, le contenu des ordres du jour et le maintien de la formule des ateliers ont été examinées. Un comité spécial composé d'un vice-président de la Conférence et d'un vice-président du GENUNG a été chargé de les étudier plus avant.

39. Le Président du Groupe de travail pour l'Afrique (Algérie) a animé une réunion spéciale sur le Groupe, sa création et son appui aux activités toponymiques dans les pays africains. Un certain nombre de questions ont été abordées, dont la taille et la composition des quatre divisions Afrique du GENUNG, le rôle potentiel des organisations régionales, l'appui proposé par les autres divisions du GENUNG et l'importance de la préservation du patrimoine toponymique. Le représentant de la

Commission économique pour l'Afrique a fait observer que les contraintes financières limitaient souvent la participation.

40. Le représentant de l'Afrique du Sud a décrit les mesures à prendre pour faire mieux connaître la toponymie en Afrique. La Conférence a été d'avis que la prochaine session du GENUNG pourrait utilement se tenir sur ce continent. D'autres propositions visant à promouvoir les noms géographiques en Afrique ont été présentées par les représentants de l'Algérie et du Cameroun. Le représentant du Soudan a fait part de son expérience de Président de la Division de l'Afrique orientale. Le représentant de la Guinée a appuyé la promotion de la toponymie au niveau local.

41. Le représentant de la Commission économique pour l'Afrique a parlé du travail entrepris en association avec le service éthiopien de cartographie pour créer une nomenclature informatisée. Le prototype de ce projet appelé EthioGaz est en cours d'essai, et des contacts ont été pris pour aider à la mise au point de la méthode de collecte et de mise à jour des données.

42. Le représentant de la Division de statistique de l'ONU a fait un exposé spécial sur la construction de la base de données du GENUNG. Il a expliqué l'histoire du projet, décrit les grandes lignes de l'interface utilisateurs et fait une démonstration du logiciel cartographique et des fichiers son. Le Groupe de travail du GENUNG sur les noms de pays avait fourni le matériel, et l'information initiale pour les noms de ville avait été puisée dans les données existantes de l'ONU. Les États membres, divisions et groupes de travail du GENUNG ont été encouragés à faire des contributions. La Conférence a insisté sur le fait que le développement puis la tenue de la base de données devaient continuer de recevoir l'appui de la Division de statistique de l'ONU.

43. Le représentant de la France a présidé une réunion sur le patrimoine culturel, durant laquelle le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a fait un exposé sur la promotion et la protection des langues, y compris des noms géographiques, en tant que patrimoine culturel, rappelant la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine immatériel (de l'humanité) et proposant la définition de stratégies en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Le représentant de l'UNESCO a décrit les procédures à suivre pour demander informations ou assistance. La fragilité des noms géographiques a été évoquée, de même que la nécessité de sensibiliser le public en faisant ressortir l'élément toponymie dans la Convention de 2003. La participation de l'UNESCO à l'effort de sensibilisation et à la protection des noms géographiques a été considérée comme un élément d'importance primordiale.

Avantages économiques et sociaux de la normalisation nationale et internationale des noms géographiques (point 8)

44. La Conférence a examiné le point 8 de son ordre du jour à sa 2^e séance, le 21 août 2007. Le représentant des Pays-Bas a résumé les conditions à remplir par une infrastructure et un service de noms géographiques européens qui répondent aux besoins des usagers et des entreprises (voir E/CONF.98/18 et Add.1). Le projet EuroGeoNames, qui court de 2006 à 2009, reliera les bases de données nationales, qui pourront être consultées pour obtenir des renseignements. Les objectifs et la

teneur de la deuxième série de travaux, consacrée à l'analyse des besoins des usagers, sont examinés en détail dans le document.

45. Le représentant de l'Australie a présenté un document (E/CONF.98/20 et Add.1) sur la création de nouveaux domaines géographiques de deuxième et de troisième niveaux. L'Administrateur australien des noms de domaine a approuvé le nom de domaine de deuxième niveau de chaque État et territoire australien, les noms de domaine géographique des collectivités étant enregistrés comme domaines de troisième niveau. Cette approche cohérente consistant à donner un nom de domaine à chaque collectivité présente des avantages économiques.

46. Un document détaillé sur la restauration des toponymes autochtones (E/CONF.98/41 et Add.1) a été résumé par le représentant de l'Australie. L'étude de cas du Plan pour le Grampians National Park (Gariwerd) a donné lieu à un débat sur la portée culturelle des noms, sur l'importance du rétablissement des noms de lieu autochtones et sur la reconnaissance de l'attachement aux toponymes.

47. Le représentant de la Chine a présenté le plan directeur du projet de conservation du patrimoine culturel toponymique chinois (E/CONF.98/63 et Add.1). Ce projet pilote de trois ans, qui a démarré en 2004, compte six grandes parties, décrites dans le document. Quelque 500 noms ont été protégés à ce jour. L'index des noms de rues de Beijing est en cours d'établissement en vue des Jeux olympiques de 2008.

48. Les avantages sociaux et financiers de la normalisation des noms géographiques ont été étudiés dans un document (E/CONF.98/82) présenté par le représentant de l'Afrique du Sud. La question a suscité un intérêt considérable en Afrique du Sud, et des plans sont en préparation pour quantifier les avantages sociaux et économiques du changement des noms de lieu.

49. Le représentant de l'Indonésie a fait un exposé sur la dénomination des îles indonésiennes (E/CONF.98/CRP.49). Il a été noté que plus de la moitié des 17 500 îles que compte l'archipel n'avaient pas de nom officiel. Les modalités de dénomination et les progrès accomplis à ce jour sont décrits dans le document.

Préparatifs de la dixième Conférence (point 19)

50. La Conférence a examiné le point 19 de son ordre du jour à ses 8^e et 9^e séances, les 29 et 30 août 2007. Elle était saisie du projet d'ordre du jour provisoire de la dixième Conférence sur la normalisation des noms géographiques, établi par un comité spécial. L'actualisation de l'ordre du jour a nécessité l'introduction de nouveaux points et le réordonnement de certains autres.

51. À l'issue du processus de consultation engagé dans le cadre de la neuvième Conférence, il a été proposé de réduire la durée de la Conférence à un minimum de six jours. Le maintien de la formule des exposés spéciaux et des ateliers a été préconisé. La fréquence des conférences et des sessions intermédiaires du GENUNG, ainsi que les procédures d'établissement et de distribution des documents et des rapports, seront examinés par le GENUNG et par son bureau dans le cadre de son mandat.

52. À la 9^e séance, le 30 août, le Vice-Président de la Conférence (Australie) a présenté un document (en anglais uniquement) contenant le projet d'ordre du jour provisoire de la dixième Conférence sur la normalisation des noms géographiques.

53. La Conférence a adopté le projet d'ordre du jour provisoire, tel que modifié oralement.

Clôture de la Conférence (point 22)

54. À la 10^e séance plénière, le 30 août 2007, après les observations finales du Directeur de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, le Président a déclaré close la dixième Conférence sur la normalisation des noms géographiques.

Mesures prises par la Conférence

Adoption des résolutions rédigées durant la Conférence (point 21)

55. À la 9^e séance plénière, le 30 août 2007, les présidents des quatre commissions techniques ont présenté de brefs rapports sur les travaux de leur commission respective et ont donné lecture des projets de résolution issus de ces travaux. La Conférence a adopté 11 résolutions émanant de la plénière et des commissions techniques (voir ci-après, chap. III).

Adoption du rapport de la Conférence (point 20)

56. La Conférence a examiné le point 20 de son ordre du jour à ses 9^e et 10^e séances, le 30 août 2007. Elle a étudié le texte du projet de rapport de la Conférence (E/CONF.98/L.1) et les projets de rapport présentés par la Rapporteuse de la Conférence (en anglais uniquement) et par les Rapporteurs des Commissions techniques I, II, III et IV (en anglais uniquement).

57. La Conférence a adopté le projet de rapport contenu dans le document E/CONF.98/L.1 ainsi que le texte final du projet de rapport de la plénière et des projets de rapport des Commissions I, II, III et IV, tels que modifiés. En consultation avec le secrétariat, elle a autorisé la Rapporteuse à établir la version définitive du rapport.

B. Commission technique I (Normalisation nationale)

Normalisation nationale (point 9)

58. Lors de ses quatre premières séances, les 22 et 23 août 2007, la Commission technique I a examiné le point 9 de l'ordre du jour [comprenant les alinéas a) à e)], qui lui avait été attribué par la Conférence, en commençant par entendre deux exposés relatifs à des questions particulières.

59. Un représentant du secrétariat du Groupe de travail des Nations Unies sur l'information géographique a fait un exposé sur la normalisation des noms géographiques dans le contexte de la gestion de l'information sur l'aide humanitaire, dans lequel il a souligné la nécessité de recueillir à l'avance des informations géographiques de façon à pouvoir fournir une assistance immédiate lors des opérations de secours humanitaires. Le représentant a engagé instamment les autres représentants à s'efforcer de mieux intégrer la gestion des données sur les noms géographiques aux procédures de gestion des catastrophes.

60. Le représentant de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a indiqué qu'il était nécessaire de normaliser les noms des divisions politiques dans la mesure où la plupart des décisions politiques et administratives étaient prises à l'échelon des provinces et des régions et où les données recueillies à ces échelons se rapportaient à un certain nombre de questions. Il a souligné qu'il fallait appliquer des normes pour la toponymie et tenir compte du facteur temps lorsqu'on attribuait un nom à une étendue géographique. Le représentant a aussi présenté le projet sur les limites administratives du deuxième niveau et incité les pays à y participer.

Normalisation nationale (point 9)

61. Le rapport de la Jordanie (E/CONF.98/8 et Add.1) rendait compte de la composition des noms des centres habités dans ce pays en précisant qu'un certain nombre d'entre eux avaient un début commun et en indiquant le nombre de syllabes pour chaque nom.

62. Dans un autre rapport (E/CONF.98/9 et Add.1), la Jordanie indiquait le nombre de noms d'établissements humains répétés dans ce pays, soit 62 sur 165 noms au total.

63. Le rapport de la Mongolie (E/CONF.98/24 et Add.1) rendait compte des mesures de normalisation des noms géographiques prises par ce pays et indiquait notamment que ces noms étaient désormais placés sous les auspices du Président de la Mongolie et qu'une commission de toponymie était en cours de création.

64. Le rapport de Moldova (E/CONF.98/25 et Add.1/EN et Add.1/RUS) rendait compte des études en cours montrant que les noms géographiques reflètent la diversité des groupes ethniques ayant peuplé le pays, et examinait les noms descriptifs dérivés des lieux, de la taille des établissements humains, de la faune et des activités économiques. Il mettait en outre l'accent sur la nécessité de créer un organe chargé de coordonner les activités menées dans ce domaine.

65. Le rapport de la République populaire démocratique de Corée (E/CONF.98/51 et Add.1) présentait la nouvelle réglementation adoptée en vue de protéger et de sauvegarder les noms géographiques, notamment le changement de statut du Comité des noms géographiques, devenu un organe ad hoc du Présidium de l'Assemblée populaire suprême. Il contenait également des informations sur les études rétrospectives, la normalisation, l'enregistrement des noms étrangers et la gestion, la supervision et le contrôle des noms géographiques.

66. Le rapport du Brésil (E/CONF.98/98 et Add.1) rendait compte de la constitution d'une base de données destinée à recevoir toutes les données concernant les noms géographiques, y compris les caractéristiques ethnolinguistiques des noms des divisions administratives. L'origine de ces noms et le degré de participation de la population locale à leur choix ou à leur collecte faisaient également partie des données enregistrées.

67. Le rapport de la Finlande (E/CONF.98/123 et Add.1) rendait compte de l'incidence sur la toponymie de la création et de la fusion de municipalités, et des mesures prises pour normaliser les activités dans ce domaine et préserver les anciens noms en les utilisant à d'autres fins dans les anciennes municipalités.

68. Le rapport de la Hongrie (E/CONF.98/CRP.4) rendait compte de la façon dont les nouveaux établissements humains indépendants reçoivent un nom et notamment de certaines décisions récentes entrées en vigueur en octobre 2006.

69. Les rapports d'Haïti (E/CONF.98/CRP.36) et de l'Ouzbékistan (E/CONF.98/CRP.54) n'ont pas été présentés.

Collecte des noms sur le terrain [point 9 a)]

70. Le rapport de l'Arabie saoudite (E/CONF.98/49 et Add.1) présentait la méthode arrêtée pour collecter les noms géographiques sur le terrain, y compris les travaux préparatoires, les activités sur le terrain et les travaux à exécuter par la suite. Il mentionnait en outre l'Explorateur des bases de données des noms géographiques, qui permet aux utilisateurs de consulter les bases correspondantes.

71. Le rapport du Canada (E/CONF.98/112 et Add.1/EN et Add.1/FR) rendait compte du travail d'enquête accompli sur le terrain dans ce pays entre 2002 et 2007. Il mentionnait les activités menées dans l'Alberta, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut à partir d'un ensemble de documents historiques et de récits oraux.

72. Le rapport de l'Indonésie (E/CONF.98/CRP.22) exposait en détail les activités liées à l'attribution de noms aux îles, y compris les mesures prises pour consigner les noms locaux d'îles et de rochers qui étaient jusqu'alors sans nom et pour enregistrer d'autres données biophysiques pertinentes. En outre, il soulevait une question relative aux définitions que la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer donne aux îles et aux rochers.

73. Le rapport de l'Italie (E/CONF.98/CRP.52) rendait compte de la normalisation des noms géographiques dans les langues sardes et de l'élaboration d'un sarde standard.

Traitement des noms dans les services compétents [point 9 b)]

74. Le rapport de l'Autriche (E/CONF.98/39) donnait un aperçu de l'intérêt que présente l'Atlas hydrologique de l'Autriche, diffusé à la fois sur papier et sous forme numérique. Ce document est un ensemble uniforme et cohérent de données hydrologiques qui permettent de mieux comprendre les éléments du cycle de l'eau et leur répartition spatiale et temporelle. Il renseigne également sur les incidences des activités humaines et la qualité de l'eau. L'Atlas vise principalement à mieux sensibiliser le public au fait que l'eau est une ressource précieuse et à faciliter une meilleure analyse des évolutions possibles.

75. Dans un autre rapport (E/CONF.98/40 et Add.1), l'Autriche rendait compte de l'avancement du programme de transposition des cartes topographiques autrichiennes dans la projection Mercator transverse universelle et donnait des informations sur les cycles de mise à jour et les dates de publication correspondants.

76. Le rapport de la Suède (E/CONF.98/55 et Add.1) rendait compte du projet de refonte du système d'adresses dans les zones rurales, qui vise à remplacer les adresses de boîtes aux lettres par des adresses établies au moyen des noms des agglomérations et des routes. Ce projet permet en outre de promouvoir l'utilisation des noms géographiques dans ce pays.

77. Dans un autre rapport (E/CONF.98/58), la Suède indiquait qu'un paragraphe avait été ajouté en 2000 à la loi nationale sur la protection du patrimoine en vue de faire appliquer des règles de bonne pratique pour les noms de lieu et qu'une brochure illustrée avait été élaborée pour faciliter l'interprétation de ces règles. La Suède indiquait également qu'une enquête avait été menée en 2006 pour évaluer l'accueil fait au nouveau paragraphe et qu'elle avait révélé un plus grand intérêt pour les noms de lieu et leur normalisation, et une plus grande connaissance dans ces domaines.

78. Le rapport de l'Indonésie (E/CONF.98/69 et Add.1) rendait compte du traitement dans les services compétents des noms d'îles collectés sur le terrain conformément à la procédure exposée dans le document E/CONF.98/CRP.22. Il mettait l'accent sur la normalisation des noms, effectuée dans le respect des règles de vérification et de validation.

79. Le rapport du Canada (E/CONF.98/105) résumait les activités menées au Québec entre 2002 et 2007 en ce qui concerne l'officialisation des noms, les questions afférentes à la dénomination des voies de communication à la suite des fusions de communes et la collecte et la diffusion des noms autochtones. Il indiquait en outre qu'une publication sur la toponymie des Cris était disponible sur le Web à l'adresse www.toponymie.gouv.qc.ca/publications/publications_pdf.html.

80. Dans un autre rapport (E/CONF.98/108 et Add.1/EN et Add.1/FR), le Canada rendait compte de la gestion des odonymes au Québec, en précisant les relations entre la Commission de toponymie et les municipalités. Le document indiquait également le nombre d'odonymes figurant dans la base de données TOPOS.

81. Le rapport de l'Australie (E/CONF.98/10 et Add.1) rendait compte de la méthode de dénomination des lieux appliquée sur le territoire de la capitale australienne et en particulier à Canberra. Les critères de sélection des noms permettent de faire de cette ville un lieu de commémoration du patrimoine australien et présentent des avantages sur le plan éducatif.

Traitement des noms dans les régions multilingues [point 9 c)]

82. Le rapport de l'Australie (E/CONF.98/22 et Add.1) rendait compte du projet de révision de la conception et de la définition des doubles désignations en Australie et en Nouvelle-Zélande et présentait les notions de toponyme multiple, de toponyme composé et de toponyme double. Il mentionnait également un projet de directive révisée pour la double désignation des lieux dans les deux pays, qui doit être examiné lors de la prochaine réunion du Comité pour les noms géographiques en Australasie.

83. Le rapport de l'Afrique du Sud (E/CONF.98/83) résumait la démarche entreprise pour remplacer le nom de ville « Louis Trichardt » par « Makhado » et l'action en justice qui s'est ensuivie et qui a abouti à l'annulation de la décision de changement et au rétablissement du nom « Louis Trichardt ».

84. Dans un autre rapport (E/CONF.98/86 et Add.1), l'Afrique du Sud rendait compte de la démarche visant à remplacer le nom « Pretoria » par « Tshwane ». Après avoir mené des consultations et examiné les propositions soumises, le Conseil des noms géographiques s'est prononcé en faveur du changement de nom. La décision finale appartient désormais au ministre compétent.

85. Dans un autre rapport (E/CONF.98/85), l'Afrique du Sud résumait la démarche entreprise pour donner à l'aéroport international de Johannesburg le nom d'aéroport international O. R. Tambo.

**Structure administrative des organismes nationaux de toponymie
[point 9 d)]**

86. Le rapport de la Turquie (E/CONF.98/27 et Add.1) énonçait les modalités d'établissement du Conseil d'experts pour les noms géographiques de la Turquie créé en juillet 2004 pour coordonner et accélérer les activités en vue de la normalisation des noms géographiques. Le calendrier des réunions et la structure du Groupe de travail y étaient également indiqués.

87. Le rapport de la Nouvelle-Zélande (E/CONF.98/50 et Add.1) faisait le point des travaux sur le projet de loi relative au Conseil néo-zélandais des noms géographiques (Ngā Pou Taunaha o Aotearoa), établi pour remplacer la loi de 1946. Les principes fondamentaux de la nouvelle loi cadraient avec les initiatives du GENUNG. Les principaux changements apportés dans le projet de loi concernaient notamment l'extension de la portée du texte et la révision des procédures de consultation et d'administration. Le rapport notait également que les noms géographiques étaient considérés comme un ensemble de données essentielles de l'infrastructure de données spatiales de la Nouvelle-Zélande.

88. Le rapport du Chili (E/CONF.98/59 et Add.1) récapitulait les dispositions en vigueur régissant l'attribution et l'utilisation des noms géographiques. Les modalités d'identification des organismes compétents chargés de l'établissement des cartes ou de l'attribution des noms ont été définies et les normes et procédures utilisées pour décider des noms géographiques, analysées.

89. Le rapport de l'Indonésie (E/CONF.98/70 et Add.1) définissait le cadre législatif prévu pour l'Équipe nationale de normalisation des noms géographiques, à savoir le décret présidentiel n° 112/2006. Cette équipe nationale, dont la structure a été présentée, devrait favoriser la normalisation méthodique des noms géographiques.

90. Le rapport de l'Indonésie (E/CONF.98/CRP.23) précisait la structure de l'Équipe nationale. Il en rappelait brièvement la composition, indiquait les ministères et secrétariats concernés, examinait les attributions de l'Équipe et expliquait ses relations avec les comités provinciaux et municipaux.

91. Le rapport de la France (E/CONF.98/77 et Add.1) appelait l'attention sur la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, examinait les paragraphes 1 et 2 de l'article 2 dans leur application à la toponymie et invitait à mieux cerner cette notion. Le rapport préconisait également de s'attacher avec l'UNESCO à mieux faire admettre les noms géographiques comme d'importants éléments du patrimoine culturel et matériel.

92. Le document présenté par l'Afrique du Sud (E/CONF.98/84) passait rapidement en revue le processus de sélection des nouveaux membres du Conseil sud-africain de toponymie (South African Geographical Names Council). Il faisait également le point d'une initiative consistant à organiser une série de rencontres dans tout le pays pour sensibiliser divers organismes au processus de dénomination et les inviter à proposer d'éventuels changements de nom.

93. Le rapport du Canada (E/CONF.98/103 et Add.1/EN et Add.1/FR) a fait le bilan des activités de l'organisme national de toponymie. Les changements de méthodes se sont notamment traduits par une réduction de la durée des réunions et du nombre d'activités et de structures des comités consultatifs. Il était également question dans le rapport du plan stratégique et de l'organisation des membres provinciaux et territoriaux de la Commission de toponymie du Canada.

94. Le rapport de l'Autriche (E/CONF.98/34) indiquait les nouvelles bases du Comité de toponymie du Gouvernement provincial de Tyrol et en rappelait brièvement les tâches. Ce comité était l'un des nombreux comités provinciaux du même type en Autriche.

Principes de toponymie à l'usage des correcteurs de cartes et autres correcteurs [point 9 e]

95. Le rapport du Japon (E/CONF.98/47 et Add.1) indiquait que la troisième édition des principes de toponymie à l'usage des correcteurs de cartes et autres correcteurs qui contenait des précisions sur l'application des deux systèmes utilisés pour la romanisation des noms géographiques japonais : *Kunrei* et *Hebon*. Une version anglaise des principes peut être consultée à l'adresse www.gsi.go.jp/ENGLISH/MAPS/guideline/toponymicguideline.htm.

96. Le rapport de la Croatie (E/CONF.98/CRP.74) résumait la teneur de l'avant-projet des principes de toponymie à l'usage des correcteurs de cartes et autres correcteurs.

97. Le document présenté par la Suède (E/CONF.98/57) faisait état de la révision des directives toponymiques suédoises en matière de cartographie, dont la troisième édition avait été publiée, en suédois et en anglais, afin de faire largement connaître les activités menées en matière de normalisation des langues et des noms. La teneur des principes y était également récapitulée.

98. Le rapport du Chili (E/CONF.98/61 et Add.1) couvrait les principaux aspects dont devaient tenir compte les correcteurs de cartes et autres publications. Le Chili a également manifesté sa volonté d'adhérer au Groupe de travail pertinent.

99. Le rapport du Danemark (E/CONF.98/76 et Add.1) récapitulait la teneur de la deuxième édition des principes de toponymie et faisait état d'une nouvelle structure administrative. Il signalait également que les prochaines éditions contiendraient des appendices plus détaillées pour le Groenland et les îles Féroé.

100. Le rapport de la France (E/CONF.98/78 et Add.1) signalait que les principes relatifs à la grammaire de toponymie précédemment établis à l'intention des cartographes avaient été modifiés et élargis à tous les correcteurs pour ne plus se limiter aux seuls cartographes. Les changements comportaient notamment des précisions sur la syntaxe et le genre.

101. Le rapport de la Norvège (E/CONF.98/124 et Add.1) informait de la publication de la troisième édition des principes de toponymie. À l'inverse des versions précédentes, la troisième édition mentionnait notamment les modifications apportées à la loi sur les toponymes en 2006 et signalait la reconnaissance du kven (finnois) comme langue minoritaire officielle. Le document peut être consulté sur le site Web à l'adresse www.statkart.no.

102. Le document de la Finlande (E/CONF.98/125 et Add.1) présentait la quatrième version révisée des principes de toponymie qui contenait entre autres les données les plus récentes sur la répartition de la population et des langues en Finlande, une liste de publications mises à jour et la liste actualisée des municipalités. Le document peut être consulté sur le site Web www.kotus.fi/index.phtml?l=en&s=510.

103. Le rapport de l'Estonie (E/CONF.98/CRP.2) présentait la teneur de la troisième édition des principes de toponymie qui renvoyait notamment aux règles d'orthographe, à la prononciation, aux dialectes estoniens et aux langues minoritaires.

104. Le document de l'Indonésie (E/CONF.98/CRP.26) présentait les politiques, principes et procédures de normalisation des noms géographiques à la base des principes de toponymie. Il examinait la question des langues nationales et locales, qui avaient nécessité la définition de politiques et de modalités claires en matière d'approbation et d'enregistrement des noms géographiques.

105. Le rapport de la République tchèque (E/CONF.98/CRP.47) donnait un aperçu général des modifications apportées dans la troisième édition des principes de toponymie à la législation ainsi qu'aux noms de district et évoquait l'adoption d'une liste étoffée de sources d'information. Le document peut être téléchargé du site Web du Bureau du cadastre.

106. Le Coordonnateur des principes de toponymie (Autriche) a formulé des observations sur le nombre de pays (37) qui avaient soumis des principes de toponymie à ce jour. La Conférence a débattu du contenu minimum utile, tout en estimant que le format ne devait pas être trop restrictif. L'établissement des principes dans plus d'une langue et la coopération entre pays voisins ont été jugés importants pour la promotion de la normalisation des noms géographiques.

C. Commission technique II (Programmes techniques)

107. À la 1^{re} séance du Comité, le 23 août 2007, le représentant de Google Earth, un logiciel de visualisation d'images satellites, a fait un exposé PowerPoint et Google Earth, pour expliquer la fonctionnalité de base de ce géoportail en accès libre et a manifesté le souhait d'y ajouter des noms géographiques normalisés recueillis auprès d'organismes nationaux de toponymie. De nombreux formats de données pouvaient s'y prêter. Les images satellites étaient sans cesse actualisées et dataient en moyenne d'un à trois ans. La nécessité de disposer d'images satellites actualisées et à haute définition des zones ravagées par une catastrophe naturelle a été évoquée et le représentant a indiqué que des demandes spéciales pouvaient être adressées à Google Earth.

Fichiers de données toponymiques (point 12)

108. La Commission technique II a examiné les alinéas a) à g) du point 12 de l'ordre du jour à ses 2^e et 3^e séances, le 24 août 2007. Le représentant de l'Allemagne a présenté le rapport du Groupe de travail des fichiers de données toponymiques et des nomenclatures géographiques (E/CONF.98/CRP.60) qui donnait la liste des membres du Groupe de travail, indiquait le mandat du Groupe et rendait compte de l'exécution du plan de travail. Depuis la huitième Conférence des Nations Unies, le Groupe de travail s'était réuni une fois lors de la vingt-deuxième

session du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques, deux fois lors de sa vingt-troisième session et en mars 2007 à Madrid, en marge du séminaire consacré au projet de réseau d'information sur les noms géographiques européens (EuroGeoNames). Le Groupe de travail organiserait plusieurs activités lors de la neuvième Conférence des Nations Unies.

Procédures de collecte des données [point 12 a)]

109. Aucun document n'a été présenté au titre de ce point.

Éléments de données requis [point 12 b)]

110. Le représentant de la Chine a présenté la norme chinoise relative au classement des données et à la structure des fiches récapitulatives dans la base de données des noms géographiques (voir E/CONF.98/64 et Add.1). Le document rend compte des deux volets de la structure de la base de données, laquelle devait être mise à l'essai et modifiée en vue de devenir la norme dans le domaine en Chine. Deux classes d'entités étaient consignées dans la base de données : les entités peuplées et les entités naturelles.

Normes et formats pour le transfert de données toponymiques [point 12 c)]

111. Le représentant des États-Unis d'Amérique a fait part aux participants de la collaboration entre le Service géologique des États-Unis et le Bureau du recensement des États-Unis concernant l'élaboration d'une norme nationale en matière d'affectation minimale d'attributs à certaines entités géographiques nommées (voir E/CONF.98/113 et Add.1). Conformément au projet de norme, ces attributs sont les suivants : élément d'identification permanent unique, nom officiel et emplacement officiel. La norme nationale devrait être approuvée avant la fin de 2007.

Systèmes de traitement automatique des données [point 12 d)]

112. Le représentant de la Fédération de Russie a présenté un résumé du document portant sur le Recueil national des noms géographiques de la Fédération de Russie (E/CONF.98/13 et Add.1). Des informations ont été présentées concernant l'objectif du Recueil, sa structure et les plans pour l'avenir. L'utilisation du Recueil était obligatoire pour le recensement, la cartographie et les médias. On comptait que, d'ici à 2010, quelque 800 000 noms, provenant de la série des cartes topographiques à l'échelle 1/100 000, seraient ajoutés au Recueil.

113. Le représentant du Japon a présenté un document succinct (E/CONF.98/46) relatif à deux bases de données toponymiques utilisées au Japon. La première était une base de données toponymiques (contenant environ 48 000 noms) des divisions administratives, et la seconde, une base de données sur les lieux de résidence à l'échelle du quartier permettant d'associer des coordonnées géographiques. De plus, on avait achevé la numérisation de toutes les entités figurant sur les cartes topographiques à l'échelle 1/25 000 couvrant tout le territoire.

114. Le représentant de la République populaire démocratique de Corée a décrit la base de données toponymiques du pays (voir E/CONF.98/54 et Add.1). Un projet de normalisation des noms géographiques avait été autorisé par le décret n° 13 pris en

Conseil des ministres. La base de données était tenue à jour au Centre des noms géographiques et les données provenaient de la série de cartes topographiques à l'échelle 1/25 000. On prévoyait que les travaux sur la base de données seraient achevés d'ici à 2010.

115. Le représentant de l'Indonésie a présenté un rapport (E/CONF.98/74 et Add.1) sur les travaux en cours relatifs à la création d'une base de données toponymiques distincte dans le cadre du projet plus vaste de nomenclature toponymique à l'échelle nationale. Jusqu'à présent, la base de données toponymiques avait été constituée à partir des noms extraits des séries de cartes topographiques à l'échelle 1/25 000 et 1/50 000, faisant partie intégrante de cette base. L'autorité toponymique nationale – l'Organisme national de coordination de la topographie et de la cartographie (BAKOSURTANAL) – avait élaboré un modèle de nomenclature en ligne qui intégrerait la base de données toponymiques distincte.

116. Le représentant du Canada a présenté une mise à jour (E/CONF.98/109 et Add.1/EN et Add.1/FR) du document concernant le service Web de toponymie offert par la Commission de toponymie du Canada. Depuis la présentation du rapport précédent à la vingt-deuxième session du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques, plusieurs améliorations avaient été apportées; on mentionnera notamment les fonctions de recherche améliorées, les formulaires en ligne (à l'intention des autorités provinciales et territoriales) permettant de mettre à jour la base de données, et l'intégration d'une fonction cartographique. La définition d'une valeur de « pertinence d'échelle » faisait partie d'autres améliorations envisagées.

117. Le représentant des États-Unis d'Amérique a présenté un résumé du rapport (E/CONF.98/121 et Add.1) décrivant le Système d'information toponymique des États-Unis. Ce système, tenu à jour par le Service géologique des États-Unis, était le dépositaire fédéral officiel des noms géographiques du pays. Il intégrait maintenant des applications et des services en ligne. L'enrichissement et l'amélioration des données avaient été rendus possibles par un programme de partenariat avec d'autres organismes aux niveaux fédéral, des États et local.

118. Le représentant de la Finlande a présenté le répertoire de noms géographiques de son pays (voir E/CONF.98/133 et Add.1). Les données provenaient principalement de la base de données topographiques du Service national de topographie. Le répertoire regroupait en une base de données unique le répertoire des noms de lieu et le répertoire des titres de cartes. Le document contenait des renseignements sur le modèle de données, le processus de mise à jour et les applications du répertoire.

119. Le représentant du Liban a présenté un document intitulé « Geographical names on a topographic map » (E/CONF.98/CRP.51). L'exposé décrivait les mesures prises pour permettre à la Section cartographique de la Direction des affaires géographiques de constituer une base de données toponymiques en caractères arabes et latins au moyen du système de l'Institut géographique national et du système de Beyrouth. Un clavier avait été mis au point, qui reflétait les changements apportés au système de Beyrouth en mai 2007.

120. Le représentant de la Tunisie a présenté un document sur la base de données toponymiques de ce pays (E/CONF.98/CRP.77). Ce document retraçait l'historique des travaux de toponymie effectués en Tunisie, qui ont abouti à la création de la

Commission des noms géographiques en 1983. La base de données toponymiques était un sous-ensemble de la base de données topographiques, dans laquelle on trouvait souvent plusieurs graphies du même nom de lieu. Les travaux en cours portaient notamment sur la collecte de toponymes à partir de sources diverses, la compilation d'un glossaire des termes génériques et la mise au point d'une application cartographique Web.

Compatibilité et structure des systèmes [point 12 e)]

121. Le représentant de l'Afrique du Sud a décrit les améliorations apportées au Système des noms géographiques concernant la recherche de noms existants; les nouveaux noms donnés aux districts administratifs; la migration de données du système d'information géographique (SIG) vers l'environnement .NET; une nomenclature numérisée; le menu de navigation; le suivi des opérations et la fonctionnalité de recherche (voir E/CONF.98/81). Une indication de la prononciation, l'adjonction de nouvelles données SIG et la recherche d'informations spatiales, et l'adjonction de données statistiques et démographiques faisaient partie des améliorations prévues.

122. Le représentant de l'Allemagne a exposé les principes de base du projet EuroGeoNames (EGN) en ce qui concerne les participants et leur rôle, l'état des travaux et les spécialistes (voir E/CONF.98/92 et Add.1). Les données seraient accessibles au moyen d'un Web Feature Service, et l'actualisation des bases de données serait assurée de manière décentralisée par 15 pays. Le projet EGN deviendrait une initiative centrale de l'infrastructure d'information spatiale dans la Communauté européenne (INSPIRE). La participation serait élargie après l'achèvement du projet.

123. Le représentant du Brésil a décrit un projet, lancé en 2005 et administré par l'Institut brésilien de géographie et de statistique, dont l'objectif consistait à créer un réseau d'institutions qui produisaient et utilisaient des données toponymiques, et à mettre en place une banque de noms géographiques du Brésil (voir E/CONF.98/100), laquelle devait servir de modèle à une banque de données pour l'Amérique latine.

124. Le représentant de l'Espagne a décrit le modèle de nomenclature proposé pour son pays, modèle qui prévoyait l'interprétation des données, la décentralisation de la gestion, des mises à jour d'une future nomenclature qui serait distribuée et la mise en œuvre de services de recherche (voir E/CONF.98/CRP.12/EN). L'objectif était d'établir l'interopérabilité avec les organismes autonomes en Espagne. Le modèle devait relier les nomenclatures nationales espagnoles par le Web Feature Service qui sera utilisé par EuroGeoNames.

125. Le représentant de la République tchèque a décrit l'élaboration et la mise à jour de la base de données de noms géographiques Geonames, soulignant les rapports entre les départements topographiques régionaux du Bureau du cadastre et la Commission des noms géographiques du Bureau des levés, des cartes et du cadastre (voir E/CONF.98/CRP.45). La base de données Geonames et une autre base de données géographiques seraient intégrées en vue de la compatibilité avec le projet EuroGeoNames.

126. Le représentant du Mexique a indiqué que l'infrastructure des données spatiales du Mexique (IDEMEX) comprenait des directives techniques et juridiques

visant à établir une conformité en matière de normes géographiques (E/CONF.98/CRP.57). La base de données contenait des données de base répondant aux exigences nationales, ainsi que des données à valeur ajoutée. La normalisation avait permis d'établir les noms d'entités continentales et insulaires, sous-marines et urbaines.

127. Le représentant de l'Australie a fait savoir que les juridictions responsables de la toponymie dans le pays géraient à jour des nomenclatures distinctes (voir E/CONF.98/19 et Add.1). Il avait récemment été reconnu qu'il fallait établir l'étendue des objets géographiques. Les différentes options et orientations possibles seraient examinées dans le cadre d'un projet conjoint entre l'Université de Melbourne, le Comité des noms géographiques d'Australasie et un groupe de travail sur la topographie.

Nomenclatures nationales [point 12 f)]

128. Le représentant de la Turquie a présenté une mise à jour sur les travaux de plusieurs groupes de travail créés afin d'établir et d'actualiser des nomenclatures et des fichiers de données toponymiques, pour combler les lacunes relatives à l'identification des noms de lieux habités et remédier aux anomalies en matière de normalisation; d'établir des nomenclatures à moyenne échelle et à l'échelle mondiale; et déterminer des exonymes turcs d'entités avoisinantes (voir E/CONF.98/28 et Add.1). La Turquie prévoyait de participer au projet EuroGeoNames.

129. Le représentant de l'Allemagne a indiqué qu'un nouveau service Web (nomenclature) était opérationnel (voir E/CONF.98/93). Le passage à une base de données unique appelée Noms géographiques de l'Allemagne (GN-DE) prévoyait des éléments d'identification d'entités uniques, auxquels d'autres bases de données et produits étaient reliés. Le système GN-DE serait connecté au projet EuroGeoNames.

130. Le représentant du Bélarus a mentionné un ouvrage en six tomes, couvrant six régions, destiné aux autorités nationales, aux personnes morales et à la population en général (voir E/CONF.98/120 et Add.1). Ces volumes portaient sur les sujets suivants : translittérations; données générales; noms d'établissement; caractéristiques grammaticales du genre et du nombre; terminaisons courantes; variantes; établissements supprimés; et index de noms en bélarussien, en russe et translittérations latines.

131. Le représentant de l'Espagne a indiqué que la Nomenclature concise de l'Espagne avait été approuvée en 2007 (voir E/CONF.98/CRP.13/EN). La nomenclature nationale et la base de données toponymiques, établies à partir de la carte nationale à l'échelle 1/25 000, avec 1 million d'entrées, étaient en cours de mise en œuvre. L'application était prévue en collaboration avec le Comité des noms géographiques du Haut Conseil géographique et les régions autonomes.

132. Le représentant du Qatar a indiqué que la collecte et l'archivage des 3 466 noms géographiques dans le Système national d'information géographique, désormais accessible sur le Web, étaient achevés (voir E/CONF.98/CRP.18/EN et CRP.18/AR). Les informations portaient sur la prononciation arabe locale; la translittération latine des noms à l'intention des anglophones; l'arabe standard; le

système de romanisation de Beyrouth; la typologie des entités en anglais; les coordonnées géographiques; et la typologie des entités en arabe.

133. Le représentant du Mexique a indiqué que l'enregistrement des noms géographiques était fondé sur des cartes à l'échelle 1/50 000 (voir E/CONF.98/CRP.59). Des statistiques ont été présentées sur la totalité des 450 000 entrées concernant les noms normalisés, les noms d'entités uniques et les noms dupliqués. Il y avait cinq catégories de noms géographiques : localité; hydrographie; culture; infrastructure; et orographie.

134. Le représentant de l'Australie a souligné le rôle du Comité intergouvernemental sur la topographie et la cartographie, qui avait mis en place des cadres sur la base de normes visant à assurer la cohérence et le transfert des données (voir E/CONF.98/CRP.87). En conséquence, l'Australie occidentale avait inclus les noms géographiques comme lien essentiel entre les bases de données cadastrales, d'adresses de rue et topographiques. Lorsque ces données étaient intégrées à d'autres bases de données, leur exactitude, leur accessibilité et les possibilités de recherche rapide renforçaient la valeur de ces bases.

Autres publications [point 12 g]

135. Le représentant de l'Afrique du Sud a fait référence à une étude des noms géographiques assignés au cours des 30 dernières années, ce qui correspond à la période de transition vers la démocratie (voir E/CONF.98/87). Cet ouvrage examinait les noms géographiques dans le cadre du changement social et contenait des études de cas concernant des questions telles que l'orthographe et la détermination de la forme unique d'un nom. Les renseignements nécessaires pour commander l'ouvrage étaient également donnés.

136. Le représentant de la République de Corée a indiqué que le service des noms géographiques, le système de cartographie et le système de gestion avaient été intégrés (voir E/CONF.98/CRP.62). Le nouveau Service national d'information sur les noms géographiques, était accessible sur le Web.

137. Le représentant de la Norvège a mentionné un ouvrage récent intitulé « Geographical Names in Various Languages » (voir E/CONF.98/CRP.84), qui serait utile pour les voyageurs et favorisait la connaissance générale des noms géographiques dans diverses langues.

138. Le représentant de la Roumanie a indiqué que le nombre de localités et de communes avait fortement augmenté dans son pays (voir E/CONF.98/CRP.76). Le travail d'appellation entraîné par ce processus avait été effectué par la Commission de normalisation des noms géographiques.

Sites Web toponymiques (point 13)

139. La Commission a examiné le point 13 de l'ordre du jour à sa 4^e séance, le 29 août 2007. Le représentant de la Chine a indiqué que des organismes de toponymie à tous les niveaux avaient établi des sites Web sur les noms géographiques (E/CONF.98/65 et Add.1). Ces plates-formes jouaient un rôle important dans l'échange d'informations suscitant des commentaires de la part des usagers. Les sites Web facilitaient les travaux de toponymie, amélioraient les connaissances des citoyens et fournissaient des informations détaillées et exactes en matière de toponymie. L'élaboration d'autres sites Web était prévue.

140. Le représentant de l'Australie a fait un exposé soulignant la mise au point du site Web des noms de lieu utilisés par la population kurna (www.kurnaplacenames.com), qui constituait un partenariat entre les Kurnas, quatre organismes d'administration locale d'Adelaïde et le groupe des noms géographiques d'Australie méridionale (voir E/CONF.98/66 et Add.1). L'intervenant a résumé l'objectif et la portée du site Web, à savoir la promotion de l'identité, de la culture et des valeurs kurnas et la protection de lieux, de sites et d'éléments culturels importants. Il a également expliqué le processus d'élaboration du site, ainsi que les résultats finals et les attentes suscitées par celui-ci. Les cartes et images de Google (accessibles gratuitement) servaient de base à la recherche de données spatiales.

141. Le représentant du Canada a décrit les caractéristiques du site Web de la Commission de toponymie du Québec, Canada, indiquant son évolution depuis 1998 (voir E/CONF.98/104 et Add.1/EN et Add.1/FR). Ce site offrait notamment l'accès à un outil de recherche de noms, à des cartes topographiques et à l'origine et à l'histoire de nombreux toponymes au Québec. Une étude sur les habitudes des usagers de ces services a permis de dégager des recommandations en vue d'améliorer le programme en ce qui concerne la base de données toponymiques au Québec.

142. Le représentant du Canada a décrit le site Web sur les noms géographiques du Canada, administré par le Secrétariat de la Commission de toponymie du Canada et conforme à la normalisation de tous les sites Web gouvernementaux (voir E/CONF.98/106 et Add.1/EN et Add.1/FR). Ce site était bilingue (anglais et français). On comptait y ajouter davantage de renseignements d'ordre historique et étymologique, en plus des informations sur les initiatives en matière éducative; le moteur de recherche Web serait intégré au Service canadien de toponymie. Le bulletin de la Commission de toponymie, *Canoma*, serait désormais accessible uniquement en ligne.

143. Le représentant du Canada a mentionné l'inclusion sur les sites Web de la prononciation des toponymes, mettant l'accent sur les modalités pratiques de la mise en place et les coûts associés (voir E/CONF.98/110 et Add.1/EN et Add.1/FR). Cette amélioration permettrait, notamment, d'atteindre un public plus large, d'encourager l'usage par les locuteurs autochtones et de promouvoir leur identité culturelle, et de préserver les données historiques. Trois juridictions provinciales et territoriales donnaient la prononciation d'un nombre limité de noms sur leurs sites Web et offraient des liens vers d'autres sites proposant des outils de prononciation.

144. Le représentant de la Finlande a présenté un rapport (E/CONF.98/131) sur MapSite, le service public de cartographie du Bureau national de cartographie de Finlande. MapSite offrait deux services : l'un était gratuit et l'autre était assorti de frais d'utilisation. Le rapport présentait un résumé des informations et des fonctions accessibles sur le site Web.

145. Le représentant de la Hongrie a présenté un bilan actualisé des sites Web toponymiques de son pays (voir E/CONF.98/CRP.5); le document examinait l'objectif et le contenu des trois sites toponymiques officiels. Il existait aussi de nombreux sites officieux, dont un site conçu par des universitaires locaux qui proposait une page de liens vers des sites connexes.

146. Le représentant de l'Espagne a résumé le rapport (E/CONF.98/CRP.14 et CRP.14/EN) présentant les sites toponymiques espagnols, qu'on pouvait répartir entre sites de niveau national et de niveau infranational. Cette dernière catégorie était constituée de sites expressément consacrés aux régions autonomes. L'intervenant a décrit la nature des divers sites et de leurs caractéristiques respectives.

147. Le représentant du Mexique a fait une démonstration du prototype du site Web de la Division de l'Amérique latine (voir E/CONF.98/CRP.58). Ce site avait été mis au point et financé par le Mexique en tant que mécanisme permettant à la Division d'échanger des informations et de faire connaître ses travaux.

D. Commission technique III (Exonymes, romanisation, noms de pays)

Exonymes (point 10 de l'ordre du jour)

148. La Commission technique III a examiné le point 10 de l'ordre du jour à ses première et deuxième séances, le 28 août 2007. Le représentant d'Israël a présenté le document E/CONF.98/3 et Add.1, intitulé « Exonymes recommandés par les pays d'origine – ou comment ne pas marcher sur les plates-bandes de votre voisin ». On s'est déclaré très préoccupé par le fait que ce document allait à l'encontre de résolutions antérieures pertinentes de la Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques et il a été demandé à tous les États membres d'éviter de procéder ainsi.

149. Le représentant de la Turquie a présenté le document E/CONF.98/32, dans lequel il était rendu compte de l'état d'avancement des travaux visant à établir des listes normalisées d'exonymes en langue turque, lesquelles seront disponibles pour la fin de 2007. On a noté que ces listes contiendraient à la fois des exonymes contemporains et des exonymes anciens. Il a été pris acte d'une déclaration faite par le représentant de la Grèce concernant les îles grecques de la mer Égée.

150. Le représentant de l'Autriche a présenté le document E/CONF.98/35, qui donnait un aperçu du premier grand recueil d'articles publiés sur la question des exonymes. Cet ouvrage, qui a été publié par Peter Jordan, Milan Orožen Adamič et Paul Woodman sous le titre « Exonyms and the International Standardisation of Geographical Names: Approaches towards the Resolution of an Apparent Contradiction », contient des contributions d'un grand nombre de membres de la Conférence.

151. Le représentant de l'Autriche a ensuite présenté le document E/CONF.98/36 et Add.1, qui rendait compte de travaux visant à classer les situations propices ou défavorables à l'utilisation d'exonymes en quatre grandes catégories, en se fondant sur des critères liés : 1) aux caractéristiques, 2) à la langue, 3) au public et 4) au support. Ce document a suscité un certain nombre d'observations favorables, mais on s'est également déclaré préoccupé par le fait qu'il risquait d'aller à l'encontre de résolutions précédentes de la Conférence visant à réduire le nombre d'exonymes. On a également fait observer que le Groupe de travail sur les exonymes n'était pas encore parvenu à un consensus sur les critères proposés.

152. Le représentant de la Finlande a présenté le document E/CONF.98/126, dans lequel étaient exposées les modifications récentes apportées aux règles concernant le

traitement en finnois des noms estoniens (le finnois et l'estonien sont des langues très proches). Ces nouvelles règles permettent d'infléchir ces noms soit conformément au modèle finnois, soit comme tout autre mot étranger qui n'a pas encore été adopté en finnois. Le représentant de l'Estonie a déclaré que des règles similaires avaient été élaborées pour le traitement en estonien des noms finnois.

153. Le représentant de la Finlande a ensuite présenté le document E/CONF.98/127 et Add.1, qui faisait le point sur une série de projets visant à cataloguer et publier les exonymes finnois.

154. Le représentant de l'Espagne a présenté un document (E/CONF.98/CRP.11 et CRP.11/EN), dans lequel était décrit un projet visant à établir une liste d'exonymes espagnols pour les principales villes européennes (de plus de 100 000 habitants) qui pourra être consultée sur le site Web de l'Institut géographique national.

155. Le représentant du Liban a présenté le document E/CONF.98/CRP.32, qui traitait des aspects historiques des noms géographiques et des difficultés que soulevait la normalisation des exonymes. On y soulignait les avantages qu'il pourrait y avoir à utiliser judicieusement les exonymes et on y apportait une contribution aux débats sur le rôle des exonymes dans la préservation de l'héritage culturel.

156. Le représentant de la République tchèque a présenté le document E/CONF.98/CRP.46, qui rendait compte de l'état d'avancement d'un projet relatif à la publication d'une liste de quelque 2 500 exonymes en langue tchèque.

Rapports sur les programmes destinés à faciliter la prononciation des noms (point 11 de l'ordre du jour)

157. Aucun document n'a été présenté au titre de ce point de l'ordre du jour.

Systemes d'écriture (point 16 de l'ordre du jour)

158. Le Comité a examiné les points 16 a) à c) de l'ordre du jour à sa deuxième séance, le 28 août 2007.

Romanisation (point 16 a) de l'ordre du jour)

159. Le Coordonnateur du Groupe de travail de la Conférence sur les systèmes de romanisation a présenté le document E/CONF.98/CRP.3, qui rendait compte des activités récentes du Groupe de travail, notamment de ses diverses réunions et de ses travaux d'actualisation du rapport de la Conférence sur les langues visées par les résolutions des Nations Unies concernant la romanisation. Il a été pris note de l'état d'avancement des systèmes de romanisation pour plusieurs langues dont l'amharique, le khmer, le persan, l'arménien, le géorgien, le kazakh, le mongol et l'ukrainien.

160. Le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a présenté, au nom du Groupe de travail sur les systèmes de romanisation, un document (E/CONF.98/2 et Add.1) dans lequel étaient décrites les difficultés dues au fait que les systèmes de romanisation recommandés par les pays d'origine et préconisés par les résolutions des Nations Unies n'étaient pas pleinement mis en œuvre. Le Groupe de travail a recommandé que soit adoptée une résolution qui permette à la Conférence de revenir sur ses résolutions précédentes concernant tel

ou tel système de romanisation si ce système n'avait pas été mis en œuvre par le pays d'origine dans un délai de 10 ans.

161. Le représentant d'Israël a présenté le document E/CONF.98/4 et Add.1 dans lequel il était rendu compte de plusieurs modifications mineures apportées au système officiel de romanisation pour l'hébreu utilisé par Israël. On avait déjà publié une carte à l'échelle du 1/400 000 où ces modifications, qui concernaient environ 16 % des caractéristiques de cette carte, avaient été incorporées. Israël a en outre proposé un projet de résolution (E/CONF.98/4/Add.2) visant à mettre à jour le système de romanisation des Nations Unies pour l'hébreu afin de tenir compte de ces modifications.

162. Le représentant de la France a présenté le document E/CONF.98/115 et Add.1, annonçant la création d'un groupe de travail sur les systèmes de romanisation au sein de la Commission nationale de toponymie. Ce groupe de travail a pour mission d'élaborer et de publier des tables de romanisation appropriées pour le français, une attention particulière étant accordée à la romanisation des noms géographiques de pays francophones qui utilisent aussi d'autres langues officielles comme l'arabe. On a noté l'importance d'élaborer et de publier des systèmes de romanisation appropriés pour une société multilingue.

163. Le représentant du Bélarus a présenté un document (E/CONF.98/CRP.21) retraçant l'historique de l'alphabet latin ou *Latinka*, adopté récemment comme langue officielle pour la romanisation des noms géographiques bélarussiens. Cet alphabet est utilisé depuis de nombreuses années pour transcrire le bélarussien et est donc mieux implanté que d'autres systèmes de romanisation plus récents.

164. Le représentant du Liban a présenté, au nom de la troisième Conférence arabe sur les noms géographiques, un document (E/CONF.98/CRP.29/EN et CRP.29/AR) proposant un certain nombre de modifications à apporter au système de romanisation de l'arabe désigné sous le nom « Beyrouth 1972 », qui avaient été approuvées lors d'une réunion de la Division arabe en mai 2007. Plusieurs observations favorables à ce document ont été faites, mais on s'est inquiété de savoir si la Ligue arabe avait eu suffisamment de temps pour étudier et approuver les modifications proposées.

165. Le représentant du Liban a présenté le document E/CONF.98/CRP.33 relatif à un nouveau logiciel d'édition des entrées en caractères arabes et en arabe romanisé, qui avait été conçu et mis en œuvre par les services libanais de cartographie. Ce nouveau logiciel pouvait être obtenu auprès du représentant du Liban.

166. Le représentant du Liban a présenté le document E/CONF.98/CRP.39/EN et CRP.39/AR relatif à une méthode phonétique permettant de grouper les lettres de l'alphabet arabe et leurs formes latines correspondantes en classes articulatoires, ce qui pourrait faciliter la prononciation aux locuteurs étrangers. Il a été pris note des problèmes que posent les dialectes arabes par rapport à l'arabe standard.

167. Le représentant du Liban a présenté le document E/CONF.98/CRP.40, dans lequel figurait une liste d'abréviations pour les termes génériques arabes figurant sur les cartes du Liban. Cette liste avait surtout été conçue pour les besoins de la cartographie et de la toponymie et ne répondait pas nécessairement à ceux des bases de données.

168. Le représentant de la République de Corée a présenté le document E/CONF.98/CRP.43 concernant la poursuite de la mise en œuvre du système de romanisation du coréen établi en 2000 par le Ministère de la culture et du tourisme, et qui, en 2007, était largement utilisé en République de Corée. Il était toutefois indiqué dans ce document que ce système n'était pas systématiquement utilisé à l'extérieur du pays. On y soulignait également les problèmes que soulevait l'utilisation du système McCune-Reischauer et on insistait sur le fait que la commodité et l'efficacité devraient être des critères importants lors du choix d'un système de romanisation.

169. La Bulgarie avait soumis le document E/CONF.98/CRP.71, mais ne l'a pas présenté.

170. Le représentant de la République populaire démocratique de Corée a présenté le document E/CONF.98/CRP.90, qui rendait compte de la poursuite des discussions avec la République de Corée au sujet d'un système commun unique de romanisation pour les noms géographiques coréens. Les discussions avaient été constructives et se poursuivaient, mais elles n'avaient pas encore abouti à un consensus. La République de Corée a indiqué qu'elle était favorable à l'idée de mettre au point un système de romanisation commun pour le coréen.

**Transcription dans un système d'écriture non latin
(point 16 b) de l'ordre du jour)**

171. Le représentant d'Israël a présenté le document E/CONF.98/5 et Add.1, qui donnait des précisions sur une nouvelle méthode qu'Israël a adoptée récemment pour transcrire les noms hébreux en caractères arabes et qui permet de produire des panneaux de signalisation routière que les arabophones peuvent lire. Les participants à la Conférence ont exprimé la crainte que certains noms géographiques puissent faire l'objet d'une nouvelle translittération.

**Graphie des noms empruntés à des langues non écrites
(point 16 c) de l'ordre du jour)**

172. Aucun document n'a été présenté au titre de ce point de l'ordre du jour.

Noms de pays (point 18 de l'ordre du jour)

173. La Commission a examiné le point 18 de l'ordre du jour à sa 2^e séance, le 28 août 2007. Le Groupe de travail sur les noms de pays a présenté, dans le document E/CONF.98/89 et Add.1, une version actualisée du document de la Conférence contenant la liste des noms de tous les pays du monde sous les formes utilisées localement dans ces pays et dans les six langues de l'ONU. Ce document, dont la dernière version est disponible sur le site Web de la Conférence, est considéré comme un projet en cours. Des observations ont été faites au sujet de certains noms et de certaines métadonnées qui y figurent. Un représentant de la Section de terminologie de l'ONU a précisé la position de l'ONU concernant les points techniques se rapportant à ce document. Le représentant de la Grèce s'est déclaré préoccupé par les codes de pays et de langue spécifiques ainsi que par le libellé de l'entrée concernant l'ex-République yougoslave de Macédoine.

174. Le représentant de la Turquie a présenté le document E/CONF.98/31 relatif à une liste des noms des pays du monde en turc qui est actuellement en cours d'élaboration et qui sera disponible d'ici à la fin de 2007.

175. Le représentant de l'Indonésie a rendu compte des efforts visant à établir une liste de noms de pays en langue indonésienne (voir E/CONF.98/73 et Add.1). Ces noms ont été fournis de diverses manières, notamment par traduction, translittération et adaptation de l'orthographe.

176. Le représentant de la France a présenté une liste de noms de pays (voir E/CONF.98/116 et Add.1) traduisant les efforts visant à harmoniser diverses listes gouvernementales de noms de pays en français afin d'établir une liste nationale officielle unique, dans le cadre des travaux sur la « Grammaire de toponymie » mentionnés au titre du point 9 e) de l'ordre du jour (Principes de toponymie), à l'usage des correcteurs de cartes et autres correcteurs.

177. Le représentant de l'Espagne a présenté le document E/CONF.98/CRP.15 et CRP.15/EN concernant la liste des noms espagnols des pays et de leurs capitales disponible sur le site Web de l'Institut géographique national.

178. Dans le document E/CONF.98/CRP.55, le représentant de la République tchèque a rendu compte de travaux visant à élaborer une liste des noms des pays et de leurs capitales en tchèque afin de se conformer aux résolutions de la Conférence concernant les listes de noms de pays. Pour l'instant, cette liste ne couvre que l'Europe.

179. Le représentant du Liban a présenté un document (E/CONF.98/CRP.67) contenant une liste de noms pour les 22 pays arabes utilisant le système de romanisation approuvé par la Division arabe en mai 2007. On a noté qu'il était possible que cette liste fasse l'objet de quelques modifications.

E. Comité technique IV (Programmes et échanges internationaux) terminologie de la normalisation des noms géographiques (point 14 de l'ordre du jour)

180. Le Comité technique IV a examiné le point 14 de l'ordre du jour à sa 2^e séance le 27 août 2007. Le Président du groupe de travail sur la terminologie toponymique du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques a présenté une liste (E/CONF.98/CRP.68) des termes convenus depuis la huitième Conférence et de ceux dont l'inclusion dans le *Glossaire des termes de la normalisation des noms géographiques* est désormais proposée. Les définitions adoptées par le Groupe de la terminologie du Conseil international des sciences onomastiques ont été examinées. On a fait observer que le *Glossaire* serait utile pour l'enseignement de la toponymie.

181. Le représentant de la Turquie a présenté un document (E/CONF.98/26) annonçant qu'une édition en turc du *Glossaire* était à paraître prochainement, ce qui faciliterait l'interprétation des documents des Nations Unies.

182. Le représentant de l'Indonésie a présenté un document (E/CONF.98/71 et Add.1) faisant le point des travaux de l'Indonésie sur la normalisation des termes génériques dans les langues régionales de ce pays. La liste d'échantillons qui accompagne le document donne les termes régionaux et leurs abréviations tels qu'on peut les trouver sur les cartes topographiques de chaque région.

183. Le représentant du Liban a présenté une liste des modifications qu'il est proposé d'apporter à la traduction en arabe du *Glossaire* (E/CONF.98/CRP.38). On a proposé que ces modifications soient renvoyées au Secrétariat du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques.

Détails topographiques s'étendant au-delà d'une même souveraineté (point 15)

184. Le Comité a examiné les alinéas a) et b) du point 15 de l'ordre du jour à sa 1^{re} séance le 27 août 2007. Le représentant de la Turquie a présenté un document général (E/CONF.98/30 et Add.1) sur la représentation des différends portant sur les noms géographiques dans les systèmes d'information, faisant observer que dans certains cas l'utilisation d'un exonyme avait une connotation politique. Pour les bases de données contenant des noms géographiques, la Turquie a recommandé d'éliminer les noms litigieux dans une couche de données distincte et a indiqué qu'il présenterait un complément d'information par écrit.

Politiques, procédures et coopération [point 15 a)]

185. Le représentant du Chili a présenté un document (E/CONF.98/60 et Add.1) sur son registre de toponymes de la frontière nationale, qui décrit les procédures suivies pour établir la toponymie des zones frontalières à partir des textes des traités internationaux. Diverses commissions bilatérales avaient été établies pour examiner les problèmes soulevés par les frontières internationales et la première liste de toponymes portant sur le territoire chilien, telle qu'elle ressortait des accords conclus, portant sur un segment de la frontière argentine-chilienne; cette liste avait été achevée en ce qui concernait la cartographie.

Détails topographiques communs à deux pays au moins (point 15 b) de l'ordre du jour)

186. Le représentant d'Israël a présenté un document (E/CONF.98/6) suggérant qu'il faudrait utiliser un terme supplémentaire, dans le *Glossaire des termes de la normalisation des noms géographiques* pour désigner les détails topographiques situés en haute mer. Plusieurs délégués ont exprimé de vives réserves. La poursuite du débat sur la nécessité d'un tel terme a été renvoyée au groupe de travail de la terminologie toponymique du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques.

187. La République populaire démocratique de Corée a présenté deux documents (E/CONF.98/52 et Add.1 et E/CONF.98/53 et Add.1) sur la question du nom de la mer qui sépare la péninsule de Corée de l'archipel japonais, affirmant que la désignation « mer du Japon » devait être remplacée par « mer de Corée »; à titre provisoire, cette délégation a demandé l'utilisation simultanée des deux noms. En pareil cas, elle préférerait utiliser le nom « mer de Corée/mer du Japon » et était disposée à accepter l'expression « mer de Corée de l'Est/mer du Japon ».

188. Le représentant de la République de Corée a présenté un document (E/CONF.98/CRP.81) dans lequel il est dit que les consultations entre la République de Corée et le Japon n'avaient pas progressé et que la résolution III/20 de la Conférence des Nations Unies sur les noms géographiques devait être appliquée à la désignation de mer concernée, et que la République de Corée préconisait

l'utilisation simultanée des désignations « mer de l'Est » et « mer du Japon » à titre provisoire.

189. Le représentant du Japon, présentant le document E/CONF.98/CRP.88, a déclaré que la Conférence n'était pas le cadre approprié pour discuter de cette question et qu'il était favorable à une résolution de la question par les pays concernés en dehors de la Conférence. En outre, le Japon a déclaré que la résolution III/20 ne s'appliquait pas en l'espèce. Après cela, chacun des trois pays a fait une déclaration sur les opinions des deux autres.

190. Le représentant du Soudan a fait une déclaration.

191. Le Comité a encouragé les trois pays à continuer à rechercher une solution acceptable, compte tenu des résolutions pertinentes, ou au besoin à convenir de leur désaccord, et de rendre compte de leurs discussions à la prochaine conférence. La Présidente a déclaré dans son résumé des débats qu'un pays donné ne pouvait imposer un nom précis à la communauté internationale, et que la normalisation ne pouvait avoir lieu que quand il existait déjà un consensus.

Enseignement, pratique et coopération internationale en matière de toponymie (point 17)

192. Le Comité a examiné l'alinéa g) du point 17 à sa 1^{re} séance, et les alinéas a) à f) et h) du point 17 à sa 2^e séance, le 27 août 2007. Le Président a présenté la question de l'enseignement en matière de toponymie, en faisant observer que beaucoup de pays avaient évoqué cette question dans leur rapport national ou leur rapport divisionnel. On a noté en particulier que le Burkina Faso envisageait d'organiser en 2008, pour les pays francophones d'Afrique de l'Ouest, un cours de toponymie et que la République islamique d'Iran organisait régulièrement des stages de formation à la toponymie dans le cadre de son Comité toponymique et de son Centre cartographique national. Le Pakistan et le Viet Nam espéraient l'un et l'autre que le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques les aiderait à organiser des cours de toponymie.

193. Le représentant de l'Australie a présenté un document (E/CONF.98/11 et Add.1) sur le programme d'apprentissage en ligne intitulé « What's in a Name? Australia's Geographical Names », qui mettait bien en évidence l'importance des noms géographiques et indiquait que la question devait figurer dans les programmes scolaires.

État actuel de l'enseignement et de la pratique [point 17 a)]

194. Aucun document n'avait été présenté au titre de cet alinéa.

Stages de formation à la toponymie [point 17 b)]

195. Le représentant de l'Indonésie a présenté un document (E/CONF.98/72) décrivant le stage de formation à la toponymie soutenu par le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques; ce stage avait eu lieu à Batu (Indonésie) en septembre 2005. C'était le troisième organisé en Indonésie depuis 1982; il comprenait à la fois un enseignement magistral et des travaux pratiques sur le terrain.

196. Le représentant du Brésil a présenté un document (E/CONF.98/97 et Add.1) décrivant un nouveau programme de stages de formation à la toponymie et exposant les documents élaborés à cet effet en portugais. À l'avenir, ces stages seraient organisés avec les populations autochtones.

197. Un représentant de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire a présenté un rapport sur ses activités depuis la dernière Conférence (E/CONF.98/CRP.9); le document décrit la structure des stages et rend compte de ceux qui ont eu lieu récemment. Le coordonnateur des cours de formation dispensés par l'Institut panaméricain, M. Roger Payne, avait récemment pris sa retraite, mais le programme de stages continuerait.

198. Le représentant de la France a présenté un document (E/CONF.98/117) décrivant un stage organisé par l'Organisation africaine de cartographie et de télédétection et par le Centre régional de télédétection des États d'Afrique du Nord, en avril 2007, avec le concours du Centre tunisien de télédétection, à Tunis. Les membres des divisions francophone et arabophone du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques avaient travaillé ensemble à l'établissement de matériaux en vue de ce stage et à son organisation; on a fait observer que c'était là un bon exemple de collaboration entre les différentes divisions du Groupe d'experts.

199. Un document présenté par l'Organisation africaine de cartographie et de télédétection (E/CONF.98/CRP.25/EN et CRP.25/AR) a été examiné. La collaboration entre cette organisation et le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques a été saluée; on espérait qu'elle ferait plus largement connaître le travail de l'équipe spéciale pour l'Afrique du Groupe d'experts. L'appui passé et actuel du Conseil économique et social en vue de l'organisation des stages de toponymie par les soins du Groupe d'experts a également été salué avec gratitude.

200. Le représentant du Liban a présenté un document (E/CONF.98/CRP.34) décrivant un stage de formation qu'on entend organiser au Liban sur le modèle de celui qui a eu lieu à Bathurst (Australie) en 2004. Plusieurs délégués ont exprimé leur appui à l'organisation de ce stage; le représentant du Soudan a noté le succès du stage organisé par le Groupe d'experts au Soudan.

201. À la demande du Président, le représentant de la Chine a exposé les différents aspects relatifs à l'éducation en matière de toponymie consignés dans son rapport divisionnel (E/CONF.98/62), où l'on trouve une description des stages de formation organisés au niveau provincial en Chine, ainsi que des différents didacticiels mis au point pour ce programme.

Échanges de conseils et de renseignements [point 17c]

202. Aucun document n'a été présenté au titre de ce point.

Échanges de personnel [point 17 d]

203. Aucun document n'a été présenté au titre de ce point.

Assistance technique [point 17 e]

204. Le représentant de la Norvège a présenté un document (E/CONF.98/CRP.16) sur l'appui qu'avait apporté le Service norvégien de la cartographie et du cadastre à

la Croatie pour l'établissement d'une base de données sur les noms géographiques croates. Cette coopération avait été décidée au début de 2006; par la suite, un modèle informatique avait été mis au point et un projet pilote couvrant l'Istrie était sur le point de commencer. La Croatie a remercié la Norvège pour l'aide apportée en vue de ce projet.

Coopération avec des organismes nationaux [point 17 f)]

205. Le représentant du Canada a présenté un document (E/CONF.98/107 et Add.1/EN) sur sa coopération avec le Brésil en matière de toponymie. Grâce à cette collaboration qui porte sur plusieurs types de matériaux toponymiques, et notamment sur la brochure du Groupe d'experts des Nations Unies intitulée « Vers un usage cohérent des noms de lieu », ce document a été traduit en portugais et il est désormais utilisé dans les stages de formation.

Coopération avec des organisations internationales [point 17 g)]

206. Le rapport de l'Organisation hydrographique internationale (OHI) (E/CONF.98/CRP.53) a été présenté par le représentant du Bureau de liaison de l'OHI, qui a présenté deux aspects du travail de cette organisation, à savoir ceux du Sous-Comité des noms des détails topographiques sous-marins de la Carte bathymétrique générale des océans, et la publication S-23 intitulée « Les limites des océans et des mers ». On a appuyé les efforts faits par l'OHI pour publier une nouvelle édition de ces travaux.

Coopération avec les médias [point 17 h)]

207. Le représentant du Canada a présenté un document (E/CONF.98/111 et Add.1/EN) sur la coopération avec les médias au Canada, en faisant observer que cette interaction était une bonne occasion de faire plus largement connaître la problématique des noms géographiques.

Chapitre III

Résolutions adoptées par la Conférence

IX/1. Dixième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques et vingt-cinquième session du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques

La Conférence,

Notant les résultats obtenus et les progrès accomplis en matière de normalisation des noms géographiques aux niveaux national et international,

Notant également le rôle essentiel joué par la présente Conférence et par le Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques, à sa vingt-quatrième session,

Considérant qu'il est indispensable de poursuivre cet important travail avec l'appui du Conseil économique et social,

1. *Recommande* au Conseil de convoquer la dixième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques en 2012;

2. *Recommande également* au Conseil de convoquer la vingt-cinquième session du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques au premier semestre de 2009.

IX/2. Organisation de la vingt-cinquième session du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques sur le continent africain

La Conférence,

Notant que, jusqu'à présent, toutes les sessions du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques se sont tenues en Europe ou en Amérique du Nord,

Notant également que, dans l'ensemble, les pays africains ont fait des progrès insuffisants dans le domaine de la normalisation des noms géographiques,

Consciente que la majorité des pays africains se heurtent à des difficultés en ce qui concerne leur participation aux sessions du Groupe d'experts en Europe et en Amérique du Nord,

Affirmant le rôle important joué par les noms géographiques dans le développement économique, social et culturel, notamment dans les pays en développement,

Rappelant la résolution adoptée par le Comité de l'information pour le développement en Afrique, à sa cinquième session, tenue à Addis-Abeba du 29 avril au 4 mai 2007, concernant l'organisation d'une session du Groupe d'experts en Afrique,

Recommande que la vingt-cinquième session du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques se tienne sur le continent africain, en coopération avec la Commission économique pour l'Afrique, dans un lieu d'affectation des Nations Unies, sous réserve que les services d'appui nécessaires (y compris les services d'interprétation dans les six langues officielles de l'ONU), soient disponibles.

IX/3. Création d'une division de langue portugaise

La Conférence,

Considérant que les pays lusophones sont confrontés à divers problèmes communs tant d'un point de vue toponymique que culturel et que, pour ces pays, la possibilité de se regrouper dans une division commune faciliterait probablement leur participation aux travaux du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques,

Notant qu'à sa vingt-quatrième session, le Groupe d'experts a décidé de créer une division de langue portugaise,

Recommande de reconnaître pleinement la Division de langue portugaise en tant que division géographique et linguistique du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques.

IX/4. Les noms géographiques en tant que patrimoine culturel immatériel

La Conférence,

Rappelant notamment ses résolutions II/27, II/36, V/22, VII/5, VIII/1 et VIII/9,

Considérant la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, adoptée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture le 17 octobre 2003,

Estimant que les toponymes relèvent bien du patrimoine culturel immatériel,

Constatant que diverses menaces pèsent sur l'usage de certains toponymes, alors que ceux-ci procurent un sentiment d'identité et de continuité,

1. *Encourage* les organismes officiels en charge de la toponymie :
 - a) À recenser les toponymes répondant aux critères d'application de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel;
 - b) À en faire proposer la reconnaissance au Haut Comité créé par la Convention;
 - c) À élaborer un programme de sauvegarde et de promotion de ce patrimoine au sens des articles 2(3) et 18 de la Convention;
 - d) À en engager la mise en œuvre;

2. *Appelle* l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à répondre avec bienveillance aux demandes de soutien que les Hautes Parties contractantes lui adresseront pour ces démarches.

IX/5. Promotion de l'enregistrement des noms géographiques utilisés par les groupes linguistiques autochtones, minoritaires et régionaux

La Conférence,

Notant que la tâche décrite dans la résolution VIII/1 adoptée par la huitième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques s'est achevée avec la publication de la version 1 d'un rapport récapitulatif des activités entreprises dans divers pays en ce qui concerne la promotion de l'enregistrement des noms géographiques utilisés par les groupes autochtones et minoritaires,

Notant que la promotion de l'enregistrement et de l'utilisation de ces noms contribuent utilement à la reconnaissance, à la préservation et à la revitalisation du patrimoine des groupes linguistiques autochtones, minoritaires et régionaux,

Recommande :

- a) Que la version 1 du rapport publié en 2007 soit maintenue et actualisée;
- b) Qu'un ensemble de directives soit établi aux fins de la collecte sur le terrain des noms géographiques utilisés par les groupes linguistiques autochtones, minoritaires et régionaux;
- c) Qu'en utilisant les diverses données d'expérience de différents pays, une série de modèles soient rassemblés (en ce qui concerne en particulier la législation, les politiques et les procédures en matière de recherche) en vue de la promotion de l'enregistrement des noms géographiques utilisés par les groupes linguistiques autochtones, minoritaires et régionaux;
- d) Qu'un dialogue soit établi entre le Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques et d'autres groupes et institutions universitaires nationaux et internationaux menant des activités concernant les noms géographiques utilisés par les groupes linguistiques autochtones, minoritaires et régionaux, afin de poursuivre les travaux sur la normalisation des noms géographiques.

IX/6. Base de données du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques

La Conférence,

Rappelant qu'à sa vingt-deuxième session, tenue à New York du 20 au 29 avril 2004, le Groupe d'experts a recommandé d'établir une base de données fiable sur les noms de pays et de métropoles,

Notant les efforts poursuivis par le secrétariat du Groupe d'experts, au sein de la Division de statistique de l'ONU, afin de mettre en place une base de données comprenant les noms de pays et les noms de métropoles du monde entrés sous un format multilingue, multiscriptural et géoréférencé,

Notant que, pour l'analyse et la gestion des phénomènes socioéconomiques, il est essentiel de disposer de séries de données-cadres fondamentales sur les divisions administratives nationales, comme prévu par le projet relatif à une série de données sur les limites administratives du deuxième niveau (SALB), sous les auspices du Groupe de travail des Nations Unies sur l'information géographique.

Recommande que la Division de statistique de l'ONU, avec l'appui de la Section de la cartographie de l'Organisation pour l'établissement de cartes de base et du projet SALB pour la mise au point de séries de données sur les divisions administratives, travaille en collaboration avec le Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques et les États Membres, afin d'établir, d'étoffer et de maintenir la base de données du Groupe d'experts sur les noms géographiques, contenant initialement des noms de pays, de capitales et de métropoles.

IX/7. Diffusion d'informations sur l'origine et la signification des noms géographiques

La Conférence,

Rappelant la recommandation B de la résolution I/4 adoptée à la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, qui contenait des directives pour les recherches sur les formes écrite et parlée des noms géographiques et leur signification,

Rappelant également que la résolution VII/9 adoptée par la septième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, qui mentionnait les potentialités offertes par l'Internet pour promouvoir la mise en œuvre des objectifs et résolutions de la Conférence, et recommandait que les pays créent des sites Web pour diffuser leurs noms normalisés,

Rappelant que la résolution VIII/9 adoptée à la huitième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques demandait une meilleure compréhension de la signification des noms géographiques pour le patrimoine et l'identité, aux échelons local, régional et national,

Considérant que la signification d'un nom géographique constitue un aspect important de l'information sur le patrimoine qui devrait renforcer le sentiment d'identité tout en encourageant une prise de conscience de l'universalité des activités toponymiques.

Recommande que, dans la mesure du possible, les nomenclatures toponymiques et les bases de données nationales, sous forme imprimée ou électronique, contiennent des informations sur l'origine et la signification des noms géographiques sur la base de sources populaires ou scientifiques, avec les informations techniques connexes.

IX/8. Application de systèmes de romanisation par les pays qui les préconisent

La Conférence,

Rappelant que la résolution IV/15, adoptée par la quatrième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, recommandait que de nouveaux systèmes de romanisation ne soient envisagés qu'à condition que les pays qui les préconisent appliquent ces systèmes dans leur production cartographique nationale,

Réaffirmant le principe général énoncé dans ladite résolution selon lequel les systèmes déjà adoptés pour utilisation internationale ne devraient pas être modifiés,

Reconnaissant toutefois qu'à la suite de l'adoption internationale d'un système de romanisation, les pays qui les préconisent peuvent, pour des raisons non prévues au moment de l'adoption, se heurter à des difficultés dans la mise en œuvre de ce système au niveau national,

Recommande que le Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques puisse réexaminer la validité de tout système de romanisation adopté à l'échelle internationale qui n'a pas été officiellement appliqué par le/les pays qui le préconise(nt) dans un délai de 10 ans suivant l'adoption de la résolution pertinente ou qui n'est plus appliqué par ce/ces pays après la même période de temps.

IX/9. Romanisation de l'alphabet hébraïque

La Conférence,

Considérant que la troisième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques tenue en 1977 a recommandé, dans sa résolution III/13, que le système de romanisation soit appliqué aux noms géographiques hébreux,

Sachant qu'au cours des 50 dernières années, certains changements sont intervenus dans la prononciation de l'hébreu en Israël, résultant en partie de modifications dans la composition de la population israélienne,

Considérant également que l'autorité nationale, chargée notamment d'établir les règles de translittération concernant l'hébreu, à savoir l'Académie de la langue hébraïque, a récemment décidé d'introduire certains changements dans la romanisation des noms géographiques hébreux sur les cartes et les panneaux de signalisation routière, lesquels ont été approuvés par le Gouvernement israélien et ont déjà commencé à être appliqués en Israël,

Recommande l'introduction de certains amendements limités au système de romanisation de l'hébreu précédemment approuvés, comme spécifié ci-dessous :

a) La lettre ם en tant que consonne¹ est romanisée en tant que V, v, au lieu de W, w;

¹ En tant que voyelle pointée, elle demeure inchangée comme ם (O, o) ou ם (U, u).

- b) La consonne *ʒ* est romanisée en tant que Ts, ts, au lieu de Z, z;
- c) La consonne *ʔ* est romanisée en tant que K, k, et non pas Q, q;
- d) Les lettres *ʁ* et *ʕ*, toutes deux représentées par ' , ne sont représentées (et toujours) qu'au milieu d'un mot, tandis que dans le passé la lettre *ʕ* était également représentée au début et à la fin d'un mot;
- e) Le *shva-na* (précédemment romanisé en *sheva-na'*) n'est représenté par un e que lorsqu'il est effectivement prononcé. Exemple : *בְּנֵי-בְרָק* *Bne-Brak*; (précédemment *Bene-Beraq*); mais *גְּעוּלִים* *Ge'ulim*.

IX/10. Appui à la formation et aux publications

La Conférence,

Rappelant la résolution VIII/15 adoptée par la huitième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques concernant cette question,

Exprimant sa gratitude à la Division de statistique de l'ONU pour avoir fourni un appui aux stages de formation sur la normalisation des noms géographiques,

Soulignant l'importance que revêt une telle formation, notamment pour les participants de pays en développement, en tant qu'élément essentiel d'une infrastructure nationale de données spatiales et que moyen de préserver le patrimoine culturel,

Reconnaissant l'importance des versions électronique et imprimée des documents disponibles dans toutes les langues officielles de l'ONU,

Recommande à la Division de statistique de l'Organisation :

- a) De continuer à financer la participation aux stages de formation toponymique;
- b) De transformer le site Web du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques en outil de référence et de communication efficace, concernant notamment le téléchargement de la documentation des conférences antérieures dans toutes les langues officielles de l'Organisation;
- c) D'inclure dans son programme de publication :
 - i) Des additifs contenant les ajouts apportés depuis 2002 au *Glossaire de termes pour la normalisation des noms géographiques du Groupe d'experts*;
 - ii) Un dossier de presse afin d'aider les pays à promouvoir la normalisation de leurs noms géographiques et les travaux du Groupe d'experts.

IX/11. Motion de remerciements

La Conférence,

1. *Exprime* ses sincères remerciements à l'ONU pour les excellentes dispositions prises pour l'organisation de la neuvième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques et les services fournis à cette dernière;

2. *Exprime en particulier sa gratitude* à la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU pour l'organisation excellente des questions liées à la Conférence et de l'exposition technique qui l'accompagnait;

3. *Exprime ses remerciements* au Président de la Conférence et aux présidents des commissions techniques pour l'efficacité avec laquelle ils ont dirigé les réunions;

4. *Exprime son appréciation* aux membres des bureaux de la Conférence et des commissions techniques, ainsi qu'aux administrateurs et au personnel de la Division de statistique de l'ONU pour leurs efforts et leur dévouement, lesquels ont considérablement facilité les travaux de la Conférence.

Annexe

Ordre du jour provisoire de la dixième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

1. Ouverture de la Conférence.
2. Élection du Président de la Conférence.
3. Questions d'organisation :
 - a) Adoption du Règlement intérieur;
 - b) Adoption de l'ordre du jour;
 - c) Élection des membres du Bureau autres que le Président;
 - d) Organisation des travaux;
 - e) Pouvoirs des représentants à la Conférence.
4. Rapports des gouvernements sur la situation dans leurs pays et sur les progrès accomplis quant à la normalisation des noms géographiques depuis la neuvième Conférence (pour distribution seulement).
5. Rapports sur les travaux du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques, ses divisions, ses groupes de travail et ses équipes spéciales depuis la neuvième Conférence.
6. Réunions nationales et internationales, conférences, colloques, présence dans les médias et publications.
7. Mesures prises ou proposées pour assurer l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques et les avantages économiques et sociaux qui en découlent.
8. Normalisation nationale :
 - a) Collecte des noms sur le terrain;
 - b) Traitement des noms dans les services compétents;
 - c) Traitement des noms dans les régions multilingues;
 - d) Structure administrative des organismes nationaux de toponymie et des législations, politiques et procédures relatifs à la toponymie;
 - e) Principes de toponymie à l'usage des correcteurs de cartes et autres correcteurs.
9. Les noms géographiques en tant que culture, patrimoine et identité (notamment noms topographiques utilisés par les autochtones et les minorités, et noms en langues régionales).
10. Exonymes.

11. Fichiers de données toponymiques et des nomenclatures géographiques :
 - a) Contenus;
 - b) Modèles de données et classifications;
 - c) Mise à jour des données;
 - d) Normes relatives aux données et interopérabilité;
 - e) Services de données, logiciels de gestion des données et produits numériques (par exemple, nomenclatures toponymiques et services Web).
 12. Terminologie de la normalisation des noms géographiques.
 13. Systèmes d'écriture et prononciation :
 - a) Romanisation;
 - b) Transcription dans un système d'écriture non latin;
 - c) Graphie des noms empruntés à des langues non écrites;
 - d) Prononciation.
 14. Noms de pays.
 15. Enseignement de la toponymie.
 16. Détails topographiques s'étendant au-delà d'une même souveraineté et coopération internationale :
 - a) Détails communs à deux pays au moins;
 - b) Accords bilatéraux et multilatéraux.
 17. Préparatifs de la onzième Conférence.
 18. Adoption des résolutions rédigées pendant la Conférence.
 19. Adoption du rapport sur les travaux de la Conférence.
 20. Clôture de la Conférence.
-

